

# Nouvelliste

SERVICE DE PUBLICITE : PUBLICITAS S. A. SION  
Téléphone (027) 2 12 36  
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

## VALAISAN

REDACTION ET ABONNEMENTS :

St-Maurice, tél. (025) 3 65 61 - 82  
Sion, tél. (027) 2 31 51 - 52  
Martigny, tél. (026) 6 18 86.

C. C. P. II c 274

### TARIF DE LA PUBLICITE

Annonces	14 ct. le mm.
Réclames	35 »
Mortuaires	30 »
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client. (Réclames 1re page 25 %)	
Tirage contrôlé par la FRP	

PREMIER QUOTIDIEN DU MATIN DE LA VALLEE DU RHONE  
JOURNAL D'OPINION ET D'INFORMATION FONDÉ EN 1902

### PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE

	1 an	6 mois	3 mois
SANS BULLETIN OFFICIEL	28.50	15.—	8.50
Avec Bulletin officiel	36.50	19.50	11.—
Etranger : Demander le tarif			

## Réjouissant essor de nos petites banques rurales de crédit mutuel, selon le système Raiffeisen

Il devient banal de répéter que notre pays connaît des années de prospérité prolongée sans exemple dans son histoire économique.

Chaque année, depuis le début de la deuxième guerre mondiale, notre revenu national — miroir exact de cette prospérité — augmente de quelques pour cent. De 8,7 milliards de francs en 1938, il a atteint 24,7 milliards en 1956, se relevant ainsi de 42 % depuis 1946 et de 60 % environ depuis l'avant-guerre.

Ces chiffres disent tout ce qu'il faut dire sur ce que les économistes appellent une superconjoncture des plus favorables.

Cette prospérité nous réserve des surprises rares comme celle de voir la Confédération, des cantons et des communes faire des bonis !

En effet, malgré l'investissement de capitaux importants destinés au domaine de la construction, au secteur des amortissements et des réserves, bon nombre de communes et de cantons font ressortir des excédents d'exploitation. Même la Confédération — gouffre pourtant immense — a bouclé ses comptes de 1956 par un bénéfice record de 423 millions de francs !

Quant le bâtiment va, tout va, tout va...

Des gigantesques travaux entrepris dans la construction de forces motrices aux bâtiments locatifs, c'est une course contre la montre à la construction. Dans les 462 communes comptant plus de 2000 habitants, 31 188 nouveaux immeubles locatifs ont été érigés en 1956 contre 31 330 en 1955.

La situation économique favorable se reflète également dans le marché du travail. En 1956, l'effectif des chômeurs ou des personnes en quête d'emploi a été presque tout au long de l'année inférieur au nombre des places au concours. Dans le courant du mois d'août, la main-d'œuvre étrangère occupée dans notre pays représentait un contingent de 326 000 personnes, soit 55 000 de plus qu'à la même époque de l'année précédente.

La seule ombre à ce beau tableau est sans contredit la situation de l'agriculture qui, de tous les corps de métiers, est celui qui est le moins favorisé par la haute conjoncture, quand il n'est pas carrément désavantagé. La relation entre le coût de la production agricole et le prix de vente est de plus en plus anormale.

Malgré cette situation difficile de l'agriculture — et ceci est probablement la démonstration la plus claire qu'ensuite de la crise agricole l'élément ouvrier prend de plus en plus la place du paysan au village — nos petites banques rurales selon le système Raiffeisen continuent d'enregistrer de réjouissants succès.

C'est ainsi que 17 nouvelles Caisses ont été créées au cours de l'année 1956 — une en Valais,

celle d'Ernen — portant ainsi à 1024 le nombre des Caisses affiliées à l'Union centrale qui a son siège à St-Gall et à 114 187 le nombre des sociétaires, presque la population de la ville de Lausanne.

La somme des bilans de toutes les Caisses est impressionnant puisqu'il était, pour 1956, de 1 milliard 494 millions, accusant, sur l'année précédente, une augmentation de 108 millions, augmentation record puisque jamais égalée.

Quant à la Fédération valaisanne des Caisses Raiffeisen qui compte 124 Caisses — 61 dans le Haut et 63 dans le Bas-Valais — et qui groupe 13 693 sociétaires, elle établissait son bilan de 1956 par 111 158 532 francs, son roulement par 185 817 177 francs et ses dépôts d'épargne par 68 millions 10 683 francs.

Rappelons, à titre de comparaison, que le bilan de la Banque cantonale pour la même année était de l'ordre de 423 518 146 francs.

Si les succès qu'enregistrent, ces années, les Caisses Raiffeisen sont dus en partie — ce qui est incontestable — aux innombrables possibilités de gain découlant de l'excellente situation économique dont nous parlons plus haut, ils sont dus tout autant, aimons-nous à le penser, à la confiance que les Caisses ont acquise auprès du public au cours de longues années d'application des principes éprouvés de solidarité et de coopération.

Le grand pionnier du Raiffeisnisme valaisan, M. Adrien Puip-

pe, dont on ne dira jamais assez le mérite, aimait à proclamer, au cours des assemblées annuelles des Caisses valaisannes, que celui qui avait confié ses avoirs aux Caisses Raiffeisen n'avait jamais perdu un seul sou.

Il rejoignait ainsi l'opinion du Dr Laur écrivant en 1949 les quelques lignes que voici :

« Il faut savoir que nos Caisses Raiffeisen reposent sur des fondements d'airain. Si l'on consulte l'histoire des banques du pays et si l'on fait la comparaison avec celle de notre mouvement, la preuve est ainsi faite de l'excellence des organisations raiffeisnistes.

« Aucun placement d'argent ne présente plus de sécurité et n'incite autant à la confiance que celui qui est fait à la Caisse Raiffeisen ».

Ce qui fait la valeur et la force des Caisses de crédit mutuel selon le système Raiffeisen c'est que, ainsi que le notait fort justement le curé Traber, pionnier du mouvement en Suisse, si elles sont une affaire qui manie de l'argent, elles sont avant tout une œuvre guidée par les principes chrétiens d'amour du prochain, d'entraide, de dévouement et de désintéressement.

Conduites conformément aux principes économiques et financiers les plus éprouvés, elles ne sont pas au service d'un homme ou d'un consortium mais au service de la communauté rurale tout entière.

Là sont les « fondements d'airain » dont parle le Dr Laur.

C.

## Notre chronique de politique étrangère Du côté des Balkans

par Me Marcel-W. Suès.

Le 18 juillet 1952, lors d'une session extraordinaire, la Turquie avait été admise à la Société des Nations. Dès ce moment le président du Conseil, Ismet Inonu et son ministre des Affaires étrangères, Rüstü Aras s'employèrent à rapprocher les états balkaniques et à les grouper, des deux côtés de la mer Egée, en une union qui adopterait en politique internationale une attitude commune susceptible de faire impression sur les grandes puissances de l'époque. En octobre 1953, se tenait à Sinaïa, la résidence d'été des rois de Roumanie, une Conférence balkanique qui réunissait les représentants, tous ministres des Affaires étrangères ou chefs de gouvernement, d'Albanie, de Bulgarie, de Grèce, de Roumanie, de Turquie et de Yougoslavie. On s'aperçut alors que le gouvernement de Sofia refusait de se joindre au groupe tant qu'on ne lui aurait pas restitué les régions frontalières, qu'à la suite du premier conflit mondial le Traité de Neuilly l'avait obligé de céder à la Roumanie. Or la Petite Entente liait étroit-

ement, à l'époque, dans le sillage diplomatique de la France, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Il n'était pas question pour cette dernière de rendre, ne fut-ce qu'une partie, de la Dobroudja convoitée par les Bulgares.

Les Turcs durent donc renoncer à leur grand projet et en restreindre la portée. Mais le 8 février 1954, était signé le Pacte Balkanique, qui réunissait dans un même faisceau d'intérêts communs et de bon voisinage, les gouvernements d'Ankara, de Belgrade, de Bucarest et d'Athènes. C'était la réconciliation sincère entre cette dernière capitale et celle de la Turquie.

Dès ce moment, l'Entente balkanique, quoique incomplète, fut, dans le sillage de la Petite Entente (deux des membres de cette dernière étaient signataires du nouvel accord régional) un élément de stabilité dans cette partie du monde. L'assassinat du roi Alexandre de Yougoslavie, de M. Barthou, puis l'ombre menaçante et l'intervention d'Adolphe

suite en 2e page.

## La session fédérale

Chemins de fer « privés », réforme des finances, Parc national, ont principalement occupé les Chambres cette dernière semaine.

« Privés » entre guillemets, car — ainsi que l'a souligné le rapporteur de langue française, les charges en sont supportées en majeure partie par des corporations de droit public, cantons ou communes...

La loi de base, que le Conseil national vient de reviser, date d'une époque où l'on croyait que l'avenir appartenait au rail pour l'éternité. En ce temps-là, les chemins de fer fixèrent leurs tarifs en fonction d'exigences sociales plus que commerciales. D'autre part, on leur imposa des charges diverses qui ne pouvaient se justifier que par leur quasi-monopole des transports. Maintenant, il y a la concurrence de la route.

Le Conseil fédéral a d'abord voulu limiter la revision aux rapports juridiques entre les pouvoirs publics et les chemins de fer. Mais le Conseil des Etats, dernièrement, a ajouté d'importants chapitres de caractère économique.

D'aucuns auraient voulu qu'on envisageât le rachat des lignes privées ; autrement dit, leur « nationalisation ». Le gouvernement n'en a pas voulu, estimant avec raison que certaines lignes régionales seront mieux exploitées si elles restent sous le contrôle de ceux qui ont un intérêt direct à leur maintien.

En ce qui concerne les indemnités à verser aux compagnies en échange de leurs prestations pour l'économie générale et pour les charges étrangères à l'exploitation (poste, etc.), elles ont été fixées au tiers des amortissements légaux. Une minorité trouvait plus logique de se fonder sur la valeur des prestations de chaque entreprise ; mais cela eût nécessité un énorme travail administratif.

Pour encourager les « améliorations techniques », la Confédération pourra prendre à sa charge une part des dépenses occasionnées par la substitution du véhicule routier au train. Ou, si le maintien de rail s'impose, alléger à ses frais les charges d'une compagnie obérée ; dans une telle occurrence, le canton devra aussi faire sa part : celle-ci a été fixée à un tiers, avec possibilité de réduction pour un canton « financièrement faible ». C'est généreux.

Enfin, pour rapprocher les tarifs trop élevés de ceux des CFF, il appartiendra à la caisse fédérale de faire la compensation.

Les dépenses qui découleront de tout cela sont devisées à 26 millions, tout au moins pour celles qui sont exactement prévisibles. Pour les autres, on verra...

...

Les votes du Conseil des Etats au sujet du régime financier marquent d'importantes divergences avec le National. Si l'impôt fédéral direct a été maintenu par 20 voix contre 15 (un conservateur d'Obwald proposait judicieusement

d'en faire un « impôt de réserve » pour le temps de guerre et pour amortir les dépenses militaires jusqu'en 1962), en revanche l'impôt sur les coupons a été biffé, le taux de l'impôt anticipé étant porté à 30 %. L'impôt sur la bière a subi le même sort.

Pour l'impôt direct, le plafond a été ramené du taux de 8,5 % à celui de 7,5 %. Le début de l'assujettissement a été fixé à 5000 francs pour les célibataires et 6500 francs pour les contribuables mariés (au lieu de 6000 et 7500 au National). Enfin, la durée de perception a été ramenée de 12 à 8 ans, par 20 voix contre 14.

...

Le Spöl, rivière qui parcourt le Parc national en son milieu, du sud au nord, a fait l'objet d'une convention entre l'Italie et la Suisse ; le Conseil national a discuté l'arrêté autorisant notre pays à la ratifier.

On sait que l'utilisation hydraulique de ce cours d'eau modifiera complètement le climat biologique de notre grande réserve nationale, anéantissant une grande part des expériences scientifiques menées depuis quarante ans. D'autre part, les projets industriels de l'Engadine, auxquels elle est liée, constituent une menace grave pour la population romanche, minorité ethnique qui sera encore affaiblie par l'afflux d'ouvriers de langue allemande et italienne.

Cependant, la plupart des communes intéressées considèrent la question sous l'angle économique et financier. En quoi elles « marchent avec leur temps » (sans s'inquiéter de savoir dans quoi il marche). C'est également ce point de vue qui l'a emporté au Conseil national, qui a voté l'arrêté par 143 voix contre 2 après un plaidoyer éloquent de M. Lepori, conseiller fédéral. Il est équitable de noter que des compensations en territoire ont été prévues dans les accords entre les communes et les défenseurs du Parc national.

Toutefois, ce dernier compte d'irréductibles défenseurs, qui ont récemment annoncé le lancement d'une initiative constitutionnelle, visant à maintenir l'intégrité complète du Parc national.

Quoi qu'on puisse penser de cette affaire, il semble que les Chambres auraient pu attendre que le peuple se soit prononcé. Sans quoi, on risque de se retrouver dans la même situation qu'avec Rheinau, où le scrutin populaire survint après le début des travaux.

Il est vrai que l'idée de détruire des ouvrages commencés déplut alors à la majorité des citoyens, placés devant le fait accompli. Cela influença passablement le vote. C'est peut-être ce qu'est perçut justement, les partisans des entreprises engadinoises, en allant de l'avant malgré l'initiative.

C. Bodinier.

**TORSA** TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS  
CARROSSERIE SIEPPE & SION

Abonnez-vous au Nouvelliste

**ATTENTION !**  
La population catholique de Bex vous invite à sa

**grande fête de charité**  
en faveur de son école et de son église  
samedi 5 et dimanche 6 octobre

## Du côté des Balkans

Hitler allaient modifier la structure et la politique de cette région, toujours agitée, de l'Europe. La guerre les fit éclater.

A la suite de la défaite du Reich et du fascisme, au lendemain de la vague que l'armée rouge fit déferler sur le nord de cette région, devant l'envahissement du marxisme dans certains états du même secteur, la physionomie des Balkans se trouva totalement modifiée. La Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie sont devenues des satellites de l'URSS. La Yougoslavie, après l'avoir été, s'est ressaisie, marquée d'une nette volonté d'indépendance mais en demeurant dans le cadre constitutionnel socialiste. La Grèce, asservie par le Führer, a retrouvé liberté et intégrité, a adhéré à l'OTAN et a repris sa place parmi les nations occidentales sous l'égide d'un roi prudent et compétent. La Turquie, qui a une longue frontière commune avec l'URSS et une autre, tout aussi difficile à défendre, avec la Syrie, a souscrit au même pacte que sa voisine méditerranéenne, mais se trouve, du fait de l'affaire de Chypre, en totale opposition avec la Grèce.

Dès que le maréchal Tito eut pris des coudées franches avec Moscou, il chercha un rapprochement avec Athènes et Ankara. Les Turcs, une fois de plus, s'employèrent à faciliter cet accord. S'il aboutit, ce ne fut pas sans réticences et sans arrière-pensées, chacun des contractants ayant d'autres alliances qui lui paraissent plus importantes. Mais plus personne ne songeait à ressusciter, sous une forme ou une autre, l'Entente balkanique, cette région paraissant, comme l'Allemagne, définitivement scindée par deux idéologies opposées.

Or voici que le gouvernement roumain, le plus effacé, le plus obéissant des satellites de l'URSS, prend soudain, une initiative sensationnelle. Sans tenir le moindre compte de

cet antagonisme de doctrine, il propose à tous les états de cette péninsule, une nouvelle Entente balkanique, et il adresse sa suggestion aussi bien à Ankara, à Athènes, à Belgrade, qu'à Sofia et Tirana. A 24 ans de distance ce sont les mêmes qu'à Sinaïa!

On cherche en vain ce qui a pu pousser M. Stoica, chef du gouvernement roumain, à lancer ce ballon d'essai? Trouvant peut-être que son pays passait trop à l'arrière-plan a-t-il voulu se mettre en évidence? A-t-il obéi à des instructions des dirigeants du Kremlin, pour lesquels tout moyen de jeter le doute dans l'âme de l'adversaire, est approuvé d'avance? Tente-t-on d'amener ou d'augmenter les discussions entre la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie? Espère-t-on isoler la Turquie et influencer le corps électoral qui va se rendre incessamment aux urnes pour élire son nouveau Parlement?

Toujours est-il que cette proposition fut un coup d'épée dans l'eau. La Grèce fut la première à la rejeter en rappelant qu'elle n'avait pas encore normalisé ses rapports avec la Bulgarie. La Turquie repoussa l'idée, ne voyant pas son utilité. Les représentants du monde libre se sont prononcés. Le maréchal Tito reste sur l'expectative, mais n'a plus besoin de donner son avis. Les deux autres états communistes auraient obéi aux ordres de Moscou. Ils n'ont d'ailleurs pas appuyé l'initiative roumaine.

Le Pacte Balkanique ne ressuscitera pas. Cette région, comme d'autres, est coupée en deux tronçons qui ne peuvent plus s'unir. Mais l'idée émise par M. Stoica démontre que le Kremlin ne considère pas la «question balkanique» comme réglée et qu'il faut s'attendre, dans ce secteur comme dans les autres, à plus d'un tour de MM. Khrouchchev, Gromyko ou de leurs fantoches.

Me Marcel-W. Suez.

## FRANCE

### Une automobile suisse s'encastre dans une auto française

Quatre morts  
Trois blessés graves

C'est par quatre morts et trois blessés que se solda l'accident qui s'est produit dimanche soir à la sortie Ottmarsheim (Haut-Rhin), entre l'automobile conduite par M. Bœhrer, domicilié à Ottmarsheim et la voiture suisse de M. Max Schneider, 22 ans, demeurant à Suhr (Argovie), occupée par quatre personnes.

Les circonstances de l'accident restent mal définies. On suppose que les conducteurs, éblouis par leurs phares respectifs, ont jeté leur véhicule l'un sur l'autre avec une violence telle qu'ils se sont encastres l'un dans l'autre.

L'un des occupants de la voiture suisse, M. H. Wiederkehr, 73 ans, domicilié à Olten (Soleure) a été tué sur le coup. Le conducteur est mort peu après son admission à l'hôpital.

En ce qui concerne les occupants de la voiture française, le chauffeur, M. Xavier Bœhrer, son fils Armand, âgé de 11 ans, et M. Kankolsky Alphonse, tous de Ottmarsheim, ont été transportés à l'hôpital où le garçonnet et M. Kankolsky sont décédés dans le courant de la nuit.

### A l'Assemblée nationale française

Avant le vote sur la question de confiance

Cinq orateurs, outre M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères, dont la déclaration sur les fournitures d'armes à l'Italie, a fait impression, sont intervenus lundi matin dans la dernière phase du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi-cadre pour l'Algérie. Cinq autres sont inscrits pour la séance de l'après-midi, parmi lesquels, croit-on, M. Pierre Mendès-France (radical), ancien président du Conseil.

A quelques heures du vote sur la question de confiance, la situation parlementaire se présente de la façon suivante : pronostic général : scrutin encore incertain et de toute façon assez serré. Heure du vote : tard dans la soirée.

Trois partis politiques refuseront en bloc leurs suffrages au gouvernement : les communistes (149 députés), les poujadistes (30) et les gaullistes (21), au total 200 bulletins négatifs.

Face à cette opposition, le gouvernement peut tabler sur 104 bulletins socialistes, 74 républicains populaires, 21 UDSR, et une importante fraction du parti du Centre-Gauche (radicaux modérés, radicaux dissidents), au total de 220 à 250 suffrages.

Les modérés, avec leurs 100 bulletins, restent les arbitres de la situation. Leur décision n'est pas encore arrêtée mais il est probable qu'une partie d'entre eux donnera son soutien au gouvernement, permettant ainsi au projet de loi-cadre d'être adopté de justesse.

● VIENNE. — Un communiqué officiel annonce que l'aide de la Croix-Rouge internationale en faveur des réfugiés hongrois en Autriche, qui avait débuté en novembre 1956, a pris fin. Pendant sa durée, elle a dépensé 384 millions de schillings procurés par les 55 pays représentés à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. M. Hans Lauda, président de la Croix-Rouge autrichienne, a déclaré que bien que les groupes étrangers de la Croix-Rouge quittent l'Autriche, la Croix-Rouge autrichienne continuera son activité en faveur des réfugiés.

● LONDRES. — Trois quotidiens britanniques du soir, « The Star », « The Evening Standard » et « The Evening News », annoncent que leurs prix passent de deux pennies à deux pennies et demi. Dimanche soir, tous les journaux nationaux du matin avaient annoncé une mesure identique, qui est entrée en vigueur lundi.

Un vieillard laissé à lui-même est condamné à la solitude et au désespoir. L'entraide, cette noble vertu, c'est surtout envers les vieux que nous devons la mettre en pratique.

Fondation « Pour la Vieillesse »

## Les fonctionnaires seront-ils logés?

Le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message à l'appui d'une modification de l'arrêté fédéral du 7 octobre 1947 tendant à encourager la construction de logements pour le personnel de la Confédération. Cet arrêté stipulant que le Département des finances et des douanes peut, à titre exceptionnel, accorder des hypothèques de second rang et des prêts non garantis par gage, avait été pris en raison, notamment, de la nécessité de mettre des appartements à la disposition des fonctionnaires fédéraux de l'aéroport de Kloten. D'embles, son champ d'application fut élargi et au 31 décembre 1956, 105 coopératives de logement et 850 fonctionnaires étaient au bénéfice de prêts de second rang. A cette date, la Confédération avait accordé par plus de 100 millions de prêts hypothécaires, soit 61,7 millions de prêts à des coopératives et 41,5 millions de prêts individuels, au total 103,2 millions de francs.

A Berne, la Confédération a participé également, à raison de 500,000 francs, au capital-actions d'une société anonyme ayant pour but d'encourager la construction de logements pour les fonctionnaires d'administrations publiques. Le canton et la ville de Berne envisagent de tripler et de porter à 4 millions et demi de francs le capital-actions de ladite société. La modification de l'arrêté de 1947 que propose le Conseil fédéral doit permettre à la Confédération de participer à raison d'un tiers, soit pour un montant de un million de francs, à l'augmentation proposée. Dans son message, le Conseil fédéral estime indiqué de traiter non seulement le cas de Berne, plutôt unique en son genre, mais aussi de prévoir, en principe, la participation financière de la Confédération à des institutions d'utilité publique s'occupant de la construction de logements pour le personnel.

## Les fonctionnaires et la semaine anglaise

L'assemblée des délégués de l'Union Romande des magistrats et fonctionnaires cantonaux a tenu ses assises à Lausanne les 28 et 29 septembre 1957.

Un sujet important figurait à l'ordre du jour : le problème de la semaine de travail à 5 jours, dite « semaine anglaise ». Après avoir entendu un exposé très circonstancié traitant cette question, les représentants des sections cantonales reconvenant à l'unanimité que l'introduction d'un horaire comprenant deux jours fériés par semaine constituerait un progrès social dont bénéficieraient non seulement les fonctionnaires et leurs familles, mais également les administrations et la société.

Il fut décidé d'inviter les autorités compétentes à étudier avec bienveillance les possibilités visant à l'introduction d'un tel horaire. Dans la plupart des cantons, ce postulat pourrait être réalisé sans réduction du nombre des heures de travail.

● BERNE. — L'Automobile-Club de Suisse et le Touring-Club suisse communiquent :

En raison de travaux, le col de l'Umbrail est complètement fermé à la circulation dès mardi et jusqu'à nouvel avis.

## La répartition des taxes de la radio

# Le Tessin se défend... et attaque

La Radio de la Suisse italienne (RSI) a lancé vendredi soir sa première attaque contre la récente décision du Comité central de la Société suisse de radiodiffusion (SSR) qui a fixé la nouvelle clef de répartition des taxes de la radio de la façon que tout le monde connaît. Elle l'a fait en convoquant à Bellinzona une conférence de presse à laquelle étaient conviés les journalistes tessinois, ceux de langue italienne du canton des Grisons ainsi que les correspondants de plusieurs quotidiens confédérés.

A cette occasion, M. Riccardo Rossi, vice-président du Comité central et du comité de la Corsi (Coopérative pour la radiodiffusion de la Suisse italienne) a présenté un exposé qui a mis en lumière la situation de la RSI avant et après la décision du Comité central. Il est entendu — a-t-il dit — que Monte-Ceneri veut garder des relations amicales avec tous les studios de la Suisse, y compris ceux qui dépendent de Beromünster ; mais il doit être clair que cela ne l'empêchera pas de faire valoir ses droits et d'insister pour que justice soit rendue. Car il s'agit bien d'une question de justice vu la concession que lui imposent des obligations qui ne sont pas différentes de celles qui sont imposées aux autres studios. Il s'agit en outre, et surtout, d'un problème politique du fait que la Radio de la Suisse italienne, tout comme les autres émetteurs, doit remplir une tâche qui, dans la valorisation de la culture italienne, tend à la défense spiri-

## On veut acheter des avions américains

Le Département militaire fédéral communique :

La presse a été déjà informée que des missions suisses se rendraient cet automne aux Etats-Unis d'Amérique pour examiner sur place les possibilités d'acquisition d'avions de combat et pour étudier des problèmes concernant la protection de l'espace aérien et la défense contre avions. Une mission de l'aviation, conduite par le colonel-divisionnaire Primault, chef d'arme des troupes d'aviation et de défense contre avions, et une mission de la défense contre avions, conduite par le colonel-brigadier von Wattenwyl, chef du Service technique militaire, partiront par la voie des airs le 8 octobre pour deux ou trois semaines. Le départ des pilotes de la première de ces missions est avancé de quelques jours.

## Toujours les passages à niveau non gardés

Six blessés

La Direction du 3e arrondissement des CFF communique :

Le 29 septembre, au passage à niveau non gardé entre Ramsen et Rietslingen, sur la ligne des CFF en territoire allemand, une auto allemande a été happée par le train 4991, parti de Ramsen à 20 h. 07. Les quatre occupants domiciliés à Arlen, ont été blessés les uns grièvement, les autres légèrement.

Dimanche, peu avant minuit, un grave accident s'est produit à un passage à niveau non gardé à Escholzmatt (Lucerne). Une voiture roulant avec deux personnes de Leinteten vers Lehn fut happée au passage à niveau par la locomotive d'un train de voyageurs et projetée dans un torrent, où elle tomba sur le toit. Le conducteur n'a été blessé que légèrement, mais son compagnon a été grièvement blessé à la tête et transporté à l'hôpital de district de Langnau. Les dégâts sont estimés à quelque 6,000 francs.

## Vevey

### Mort accidentelle du secrétaire communal

M. Arthur Chappuis, 52 ans, vigneron à Chexbres, secrétaire du Conseil communal, qui, vendredi matin, avait dévalé un talus avec son treuil et s'était fracturé le crâne, a succombé dimanche à l'hôpital du Samaritain, à Vevey.

● LAUSANNE. — La nuit de dimanche à lundi, la gendarmerie de Lausanne-Gare a arrêté, au moment où il prenait le train pour Paris, un Français recherché pour une escroquerie de 8,300 francs dans le canton de Fribourg.

● FLAWIL (Saint-Gall). — Samedi soir, le jeune Andreas Flury, âgé de 7 ans, circulait à bicyclette à Flawil, lorsqu'il entra en collision avec une automobile. Il a été tué sur le coup. Un camarade qui avait pris place sur le porte-bagages de la bicyclette, a été grièvement blessé.

● LANGENTHAL. — Un ouvrier habitant Buswil près de Langenthal, M. Gottfried Balmer, qui revenait de son travail à bicyclette, a fait au Juchrain, près de Melchnau, une chute si malencontreuse qu'il est mort sur le coup.

## ITALIE

### Une aviatrice vaudoise se tue

Un avion suisse de tourisme s'est écrasé dimanche dans la lagune de Venise.

Mme Marguerite-Alice Pidoux, a trouvé la mort dans cet accident, tandis que son compagnon, M. Jean-Gaston Perrin, habitant à Berne, a été grièvement blessé.

Mme Marguerite-Alice Pidoux, qui s'est tuée dans un accident d'aviation à Venise, habitait Renens (Vaud), où elle dirigeait la « Pépinière familiale ». Elle était née en 1902. Elle avait obtenu son brevet d'aviatrice virtuose de l'école du Club aéronautique suisse à Berne au mois de juillet dernier. Elle était en outre diplômée du Conservatoire de Lausanne où elle avait fait de brillantes études de piano. Elle fonctionnait comme expert pour les examens.

## ALLEMAGNE

### Mariages impossibles

Il est devenu provisoirement impossible de se marier dans la ville de Bautzen, en Saxe et les fiancés doivent s'armer de patience. En effet, les fonctionnaires de l'état civil de Bautzen, seuls habilités à procéder à des mariages, ont disparu : l'officier d'état civil en titre a été envoyé subitement dans une lointaine localité pour y suivre un cours d'éducation politique, tandis que sa remplaçante, qui est en congé normal, a omis de laisser son adresse de vacances.

● AMMAN. — Le couvre-feu a été décrété lundi pour la région de l'aérodrome d'Amman. On estime dans les milieux officiels que cette mesure est destinée à prévenir le sabotage des avions et des édifices par des éléments subversifs. La région est surveillée militairement.

## ANGLETERRE

### Une bombe chez les gendarmes

L'explosion d'une bombe a détruit lundi matin une partie de la caserne de la police à Armagh, en Irlande du Nord. Des terroristes que l'on croit être membres de l'organisation clandestine « Irish Republican Army » ont échangé des coups de feu avec les gendarmes ulstériens puis se sont éloignés de la caserne. On ne signale aucune victime mais les dégâts matériels sont importants.

## FINLANDE

### Les funérailles nationales de Jean Sibelius

Les funérailles nationales du compositeur finlandais Jean Sibelius, décédé le 20 septembre dernier, se sont déroulées à 12 heures (heure locale) dans la cathédrale d'Helsinki, en présence de la famille du défunt, du président de la République, M. Urho Kekkonen, du président du Conseil, des membres du gouvernement, du président du parlement, de hautes personnalités civiles et militaires et du corps diplomatique.

Le cercueil du compositeur avait été placé dans la nef. Plus de cent couronnes et des gerbes de fleurs déposées par les ambassadeurs et ministres accrédités à Helsinki et par les associations musicales du monde entier entouraient le catafalque. Quatre étudiants de l'Université d'Helsinki montaient la garde d'honneur.

L'archevêque de Finlande, Mgr Ilmari Salomies, a prononcé l'éloge funèbre.

L'Orchestre symphonique a interprété deux œuvres de Sibelius. Un cortège a ensuite traversé la capitale pour se rendre dans la propriété du défunt, située à une cinquantaine de kilomètres d'Helsinki. Le corps sera inhumé dans le parc de la propriété, dans la plus stricte intimité.

Dans toute la Finlande, les drapeaux ont été mis en berne.

Oui, un manteau

mais un manteau signé du spécialiste



N'oubliez pas nos robes de Jersey depuis Fr. 99.—

Casino Montreux

Tous les soirs dès 21 heures (sauf le lundi) le dynamique ensemble de jazz

MAC STRITTMATTER

Trio TALOTTA, équilibriste DIANE ASTY, chanteuse de charme  
Salle de jeux



Pris avec du si-phon ou de l'eau minérale  
l'apéritif « LUY »  
boisson agréable et rafraîchissante, légère en alcool.  
Convient à tous!  
« DIVA » S. A., Sion



aux prix!

**Thon** du Pérou boîte 198 g. **-.90**  
**Poulets** U.S.A., cong. prêts à la cuisson, 1/2 kg. **2.90**  
**Gruyère** tout gras, bien à point 100 g. **-.90**

**MIGROS**



**LIQUIDATION PARTIELLE DE MEUBLES**

**Reichenbach**  
 & Cie S.A. SION

autorisée du 2.9. au 2.11. 1957 par suite du transfert prochain de nos magasins au bâtiment de la Matze, Sion.

offre de luxueux et récents modèles de

- Chambres à coucher
- Salles à manger
- Salons - Meubles divers

Cédés à des prix très bas

**FIANCES**

ne manquez pas de visiter notre exposition à l'Avenue de la Gare, à Sion, téléphone 2 12 28 ou à notre usine à St-Georges, à Sion, téléphone 2 10 35.

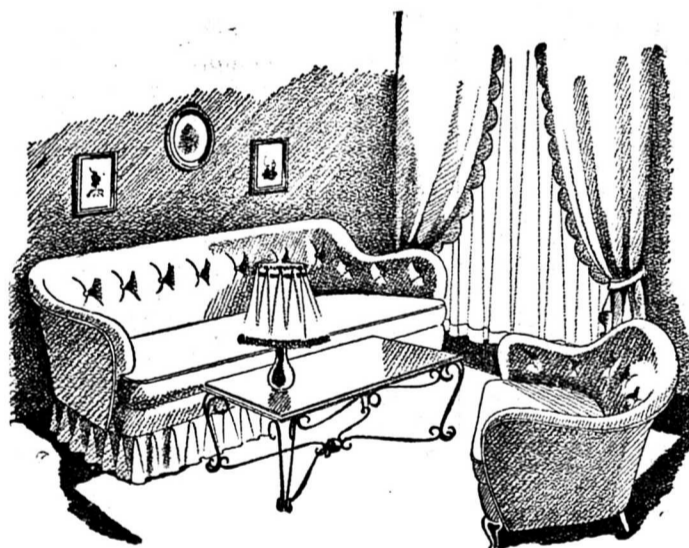
Plus de 40 modèles de goût, de qualité, en liquidation  
 PLUS UN LOT DE PETITS MEUBLES

**Reichenbach**  
 & Cie S.A. SION

*A. & G. Widmann*

Place du Midi SION Rue du Commerce

Installations et fournitures de tous mobiliers pour l'appartement, la villa l'hôtel-restaurant, etc.



EXPOSITION PERMANENTE - VOYEZ NOS 12 VITRINES

Agencement - Décoration

Tél. 2 20 55

Devis et projets sur demande



Pas de sports sans assurance-accidents

**Winterthur**  
**ACCIDENTS**

Agence générale du Valais  
**René Bonvin, Sierre**  
 Tél. (027) 5 11 30

**AVIS**

Dès le 8 octobre le cabinet du dentiste **P. BURGNER - SION** est transféré dans le nouvel immeuble **HELVETIA** (près de la Banque Cantonale) Consultations tous les jours, sauf le lundi

**IMPRIMERIE RHODANIQUE**  
 travaux en tous genres

**Vendanges**

On cherche 6 vendangeuses et 5 brantards pour 6 à 7 j. voyage payé. Faire offres à Armand Metzger, vigneron, Perroy (VD).

A vendre faute d'emploi et en très bon état, une machine

**« Agria » Universal**

avec faucheuse. Pour tous renseignements, s'adresser à Follonier Antoine, tourneur, La Sage s/Evolène.

LISEZ ET FAITES LIRE « LE NOUVELLISTE »



**TOMATES**

Pour la conserve Fr. 0,15 le kg.  
 Premier choix 0,40 le kg.  
 Expédition partout  
**AU BON JARDINIER - SION**  
 Tél. (027) 2 26 41

**DIRREN Frères**  
 MARTIGNY  
 Tél. 6 16 17

Création de parcs et jardins. Pépinières d'arbres fruitiers et d'ornement. - Rosiers. - Projets-devis sans engagement



**DEMI-SUISSES GERVAIS**

Fromages frais à la crème  
 80 ct. la boîte de 3  
 le prix minimum de la qualité supérieure  
 Cet emballage familial offre les rations désirées et conserve à nos Petits Suisses leurs qualités caractéristiques.  
 SAVEUR - FRAICHEUR - SANTÉ  
**GERVAIS**

LOTÉRIE ROMANDE

plus que **4 jours!**

A CHENE-BOUGERIES / Ge



## Viège-Sierre II 1-3 (mi-temps 0-1)

Le cinquième match de championnat s'est déroulé dimanche matin à Viège devant très peu de spectateurs, la fête de tambours et fifres se déroulant le même jour.

Sous les ordres de l'arbitre M. Huggenberger, de Thoune, les équipes se présentent dans les formations suivantes :

**Sierre :** Sartorio ; Zufferey, Rubin ; Loye, Schneider, Gœlz ; Brunner, Christen, Locher, Cima, Bonvin.

**Viège :** Wyr ; Noti, Cori ; Wasmer, Müller, Heinzmann ; Imstepf, Blatter, Lerjen, Pfammatter II et I.

Tous les spectateurs ont certainement été déçus de ce match, qui vit Viège faire cavalier seul pendant toute la partie, mais devant finalement s'incliner devant un Sierre beaucoup plus opportuniste. Viège a bien joué jusqu'aux 16 mètres adverses, mais là ce fut la bouteille à encre. Des scènes indescriptibles se sont déroulées devant la cage de Sartorio. Mais rarement on vit un tir au but, une feinte habile. Il manquait ce petit rien pour pouvoir conclure une action. Et pourtant Viège avait des chances uniques d'ouvrir le score en première mi-temps, surtout sur une action brillante de Blatter qui déborda à l'aile gauche, mystifia deux adversaires et de la ligne de touche adressait une passe en retrait à deux de ses camarades complètement démarqués à 6 m. des buts. Mais Lerjen loupait cette occasion. La contre-attaque sierroise amena le premier but sur un très beau shoot de Christen dans l'angle supérieur gauche.

Après la mi-temps, Viège attaque encore mais sans grande conviction. Une des rares attaques sierroises amène le deuxième but par Brunner sur corner. Pour un instant Viège est désorganisé : Sierre en profite et sur une grave faute de Noti, Locher inscrit le No 3. Puis ce fut un monologue de la part des Haut-Valaisans qui dictèrent leur loi mais sans pouvoir l'imposer. Le match devint heurté, méchant par moments avec le concours bienveillant d'un arbitre sans autorité aucune. Le public se mit à siffler ses propres joueurs, de sorte que les jeunes viégeois ne savaient plus où donner de la tête. Quelques minutes avant la fin un débordement de Blatter permit à Imstepf de sauver l'honneur. Un but a été annulé pour off-side (imaginaire !) de Blatter, sur tir de Pfammatter I.

Viège manquait visiblement de directeur de jeu. En première mi-temps, l'absence de Mazotti et Imstepf Louis ne se faisait pas trop sentir, car les meneurs de l'attaque viégeoise, Blatter et le cadet des Pfammatter, étaient encore frais.

Malheureusement ils ne tenaient pas pendant tout le match. Le reste de l'attaque fut quasiment nul, surtout Imstepf Peter. En défense, seul Cori a donné satisfaction.

Sierre a eu beaucoup de chance et ne s'attendait certes pas à pareil cadeau. Seul Rubin et Schneider, et par moments Locher, méritent une mention.

Il ne sert à rien de dominer, il fallait marquer à temps. Bajo.

## Vionnaz I-Troistorrents I, 2-3 (2-2)

Ce derby, disputé sur le terrain de Vionnaz, en ouverture du match St-Gingolph-Martigny II, a tenu en haleine les nombreux spectateurs présents, non pas par la qualité du jeu, mais surtout par des continus renversements de situation. Ce fut une partie disputée correctement mais avec une extrême virilité, preuve en est que le match dut être arrêté plusieurs fois. En première mi-temps Azy et Fracheboud entrent en collision et les deux joueurs restent étendus sur le terrain. Le jeu doit être arrêté pendant cinq bonnes minutes. En deuxième mi-temps, c'est Udrassy qui sera évacué à son tour pendant dix minutes.

Vionnaz a tenu crânement tête à une des meilleures équipes du groupe et a surpris en bien. Cette formation en fera souffrir d'autres.

L'équipe de Troistorrents fut égale à elle-même. Elle est un peu, par son jeu, la « latine » du groupe. En effet, ses armes principales restent la vitesse et son improvisation.

Les montagnards jouaient dans la formation suivante :

Azy ; Udrassy, Gallay ; Berrut, Germainier R., Brouchoud ; Martenet, Bartolini, Donnet, Germainier F., Beetschen.

Journée faste pour le F.C. Troistorrents, puisqu'en championnat cantonal, les réserves ont battu Collombey II par 5 buts à 2. Bravo la « deux ».

## Bagnes-Saillon 4-1

Le tirage au sort a parfois de ces fantaisies qui sont d'autant mieux réussies qu'elles sont involontaires il est ainsi que pour ce deuxième tour de coupe valaisanne, deux équipes, dont l'une occupe la première place et l'autre la dernière du classement étaient opposées.

Pour les visiteurs, l'issue de la partie ne faisait aucun doute. On s'en est aperçu à la façon dont ils l'ont prise. A la mi-temps, le score était de 1-0 en faveur des locaux, à la suite du but de Cretton à la 9e minute. Jusqu'à ce moment la partie avait été souvent ouverte et plaisante à suivre.

Des la reprise Saillon attaque en force pour égaliser et pour forcer la victoire. Durant 25 minutes le jeu se déroule presque exclusivement dans le compartiment bagnard, aussi n'est-on pas surpris lorsque Roduit I obtient l'égalisation à la 25e minute. Mais les visiteurs ne pourront exploiter cette réussite, car leur forcing les a marqués. Au contraire, à la suite d'une contre-attaque, les locaux reprennent l'avantage par un but de Troillet R., qui a bien suivi la balle. Dès lors, Bagnes reprend la direction du jeu et parvient encore à scorer deux fois, par Quazzola et par Troillet R. qui fait la passe de deux.

Nous félicitons le onze local qui a obtenu enfin un succès mérité après avoir manqué de peu la victoire lors des parties précédentes.

A. M.

## Sport-Toto

### Répartition des gains

12 points : 31 gagnants, à chacun Fr. 5191.05.

11 pts : 1049 gagnants, à chacun Fr. 153.40.

10 pts : 12 026 gagnants, à chacun Fr. 13.35.

Loto-buts : 21 gagnants avec 4 pts, à chacun Fr. 1088.30.

1133 gagnants avec 3 points, à chacun Fr. 20.15.

### PRIX DE CONSOLATION No 1

760 gagnants avec 36 pts, à chacun Fr. 13.15.

## Athlétisme

### Match inter-cantons romands Nouveau record valaisan de Zryd

Avec le forfait de Wenger, Sierro, Truffer et Genolet, l'équipe valaisanne était passablement affaiblie dimanche dernier au stade Champel à Genève.

Zryd et de Quay furent passablement chargés afin d'assurer le maximum de succès à notre équipe. C'est ainsi que Zryd accumulait dans la même heure le boulet, le saut hauteur, le javelot et le 400 m., tandis que de Quay, 5 minutes après le 3000 m., courait le 800 mètres, relais suédois. N'oublions pas que les résultats de deux athlètes comptent pour le classement. Malgré cet handicap, nos athlètes se sont brillamment comportés. Zryd améliora le record valaisan au saut en longueur avec un bond de 6 m. 73, se vengeant de son « erreur de calcul » qui le laissa en seconde place au saut hauteur.

Voici du reste les résultats individuels des athlètes valaisans :

**100 m. :** 1. Chassot (FR) 11"2 ; 9. Amherd (VS) 12" ; 10. Proz M. (VS) 12"2.

**1500 m. :** 1. Châtelain R. (Jura) 4' 04" ; 4. de Quay S. (VS) 4' 12"6 ; 7. Moos F. (VS) 4' 26"3.

**Javelot :** 1. Thévenaz A. (VD) 51,16 ; 2. Feliser E. (VS) 49,78 ; 6. Zryd R. (VS) 44,15.

**400 m. :** 1. Thévenaz P. (VD) 49"8 ; 4. Zryd R. (VS) 51"6 ; 9. Proz M. (VS) 54"9.

**110 m. haies :** 1. Deleury P. (VD) 16" 3 ; 3. Zryd R. (VS) 17" ; 9. Bieri J.-C. (VS) 19"2.

**Hauteur :** 1. Deleury (VD) 1,71 m. ; 2. Zryd R. (VS) 1,70 ; 7. Ballet Cl. (VS) 1,60.

**Boulet :** 1. Chavannes J. (Jura) 13,04 m. ; 3. Zryd R. (VS) 12,21 ; 8. Feliser (VS) 10,75.

**Disque :** 1. Thévenaz A. (VD) 39,04 m. ; 4. ex aequo Feliser et Détenne (VS) 35,05.

**Perche :** 1. ex aequo Stauffer (GE) Hebeisen (J) et Pfister (FR) 3,30 m. ; 5. ex aequo Détenne (VS) et Balet (VS), Oppliger (Jura) 3,10.

**800 m. :** 1. Thévenaz (VD) 2' 01"00 ; 3. de Quay S. (VS) 2' 04"7 ; 10. Heinzmann (VS) 2' 12" 5.

**Saut longueur :** 1. Zryd R. (VS) 6,73 m. ; 9. Proz M. (VS) 5,89.

**3000 m. :** 1. Châtelain (J) 9' 03"2 ; 4. de Quay (VS) 9' 10"9 ; 7. Moos F. (VS) 9' 41"00.

**Relais 4 x 100 m. :** 1. Vaud 44"3 ; 2. Fribourg 44"6 ; 3. Jura 44"9 ; 4. Genève 45"9 ; 5. Valais (Proz, Noir, Amherd, Bieri) 47"3.

**Relais olympique (800-400-200-100 m.) :** 1. Vaud 3' 26"5 ; 2. Fribourg 3' 28" 6 ; 3. Genève 3'32"00 ; 4. Jura 3' 32"6 ; 5. Valais (de Quay, Proz, Amherd, Zryd) 3' 40"4.

**Classement inter-équipes :** 1. Vaud 194 points ; 2. Jura 170 ; 3. Genève 138 ; 4. Valais 128 ; 5. Fribourg 119.

## Participation internationale et 600 coureurs au Morat-Fribourg

La journée du 6 octobre 1957 sera réservée, en athlétisme léger, à la grande classique de la course à pied, la traditionnelle course nationale pédestre commémorative MORAT-FRIBOURG, organisée par le Club athlétique de Fribourg.

Sur le parcours traditionnel de 16,4 km. qui sépare Morat de Fribourg (avec des distances réduites pour les juniors, cadets, minimes et benjamins) plus de 600 coureurs lutteront pour la victoire dans les différentes catégories tout en renouvelant le geste du guerrier de Morat qui vint, en 1476, crier, dans la cité des Zaebringen, la nouvelle de la

victoire des Confédérés sur Charles le Téméraire.

Si l'on détaille le registre des inscriptions, on trouve 400 athlètes inscrits pour Morat, 153 juniors et cadets pour la Sonnaz alors que 80 minimes et benjamins s'élanceront aux portes de Fribourg. Dix formations lutteront à l'interclub. La première place devant vraisemblablement se jouer entre les clubs de Bruhl St-Gall, Kirchberg et le F.C. Sochaux-Montbéliard, les Français se déplaçant avec une forte sélection qui mettra la note internationale à l'épreuve. Pour assurer le parfait déroulement des courses, la circulation sera interrompue, durant la matinée, dans le sens contraire de la course, soit de Fribourg à Morat. Les départs seront donnés à 10 h. 50, les arrivées étant prévues au Tilleul de Fribourg vers 11 h. 20. La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11 h. 40. Est-il besoin d'ajouter que tous les internationaux et as suisses de la course de fond seront au départ.

## Tribunaux

### La bataille de « l'ancre » ou comment se distinguent deux marques de fabrique

La fabrique d'horlogerie X. S. A. est titulaire d'une marque enregistrée en 1882 et renouvelée pour la dernière fois en 1939 pour des montres et pièces d'horlogerie destinées en grande partie à l'exportation. Cette marque comporte notamment des cercles concentriques, l'inscription d'un nom propre et plusieurs éléments dessinés, dont une ancre stylisée.

Une autre maison d'horlogerie, la fabrique Z. S. A. a fait enregistrer en 1952 une marque pour des articles d'horlogerie, également destinés à l'exportation. Cette marque se compose du nom de ladite fabrique « Z » souligné et surmonté d'une ancre, ainsi que des mots « de luxe ».

La fabrique X. S. A. a demandé devant le Tribunal de commerce de Berne la radiation de la marque de la maison Z. S. A. en alléguant qu'elle ne se distinguait pas suffisamment de sa propre marque, parce qu'elles contenaient toutes les deux le signe de l'ancre. Le Tribunal de commerce a fait droit à cette demande. Z. S. A. a alors recouru au Tribunal fédéral. Elle fait valoir en premier lieu que le signe de l'ancre est du domaine public. En effet, dit-elle, il caractérise, dans les milieux horlogers, une marchandise déterminée, c'est-à-dire la montre « ancre » par opposition à d'autres systèmes de montres ; en tout cas, il est utilisé depuis longtemps dans un grand nombre de marques d'horlogerie et il a perdu ainsi toute force distinctive.

A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé qu'il n'y a pas d'imitation prohibée lorsque l'identité entre deux marques ne porte que sur des éléments qui, pris en eux-mêmes, sont du domaine public. Tel est le cas des signes purement descriptifs.

Un signe est descriptif notamment lorsque, par lui-même, il indique la nature ou les qualités de la marchandise à laquelle il se rapporte. Mais il ne suffit pas d'une allusion quelconque : il faut que le rapport soit immédiat et ne requière ni association d'idées ni travail de réflexion. Or, précisément, dans le cas présent, s'il existe une certaine homonymie entre le signe de l'ancre et la montre « ancre », cette relation n'apparaît qu'à la réflexion et ne s'impose pas immédiatement à l'esprit de l'acheteur moyen, d'autant moins que celui-ci ignore en général les particularités du mécanisme de la montre.

D'ailleurs Z. S. A. ne s'est pas arrêtée à cet aspect de la question. Mais elle a soutenu que l'image de l'ancre était utilisée par les fabricants pour désigner les montres « ancre » et constituait dès lors un signe générique d'après les conceptions des milieux intéressés. Cet argument ne peut toutefois pas être retenu non plus, car, d'après des constatations de fait, qui lient le Tribunal fédéral, les juges de première instance ont nié un tel emploi du signe de l'ancre et déclaré que les montres « ancre » étaient caractérisées par l'inscription « 17 rubis ».

Pendant, le Tribunal fédéral note ensuite qu'un signe originellement individuel peut perdre son pouvoir distinctif et devenir libre par suite de son emploi paisible par l'ensemble des producteurs ou par certains groupes de fabricants. Mais, pour qu'un signe individuel devienne libre, il ne suffit pas qu'il entre dans la composition d'un grand nombre de marques destinées à des produits semblables. Il faut encore que la généralisation de son emploi lui ait fait perdre tout pouvoir distinctif, que les milieux intéressés le considèrent comme une désignation générique et qu'une évolution contraire se révèle impossible. Or, ces dernières conditions ne sont pas remplies en l'espèce, quand bien même le signe de l'ancre figure, il est vrai, dans une vingtaine de marques de montres.

Certes, en tolérant un certain nombre de marques semblables à la sienne, le titulaire peut laisser s'affaiblir la force distinctive de son propre signe. Mais cela ne le prive pas en principe du droit de s'opposer à l'emploi d'une marque nouvelle qui ne se distingue pas de la sienne par des caractères essentiels.

Cela étant, la marque de la maison X. S. A. étant valable, la marque déposée par la fabrique Z. S. A. ne peut subsister à côté d'elle que si, conformément à l'art. 6 al. 1 de la loi fédérale sur les marques de fabrique, elle s'en distingue par des caractères essentiels. Pour vérifier si cette con-

## conseil national

A l'ordre du jour de la séance de lundi soir, figure la suite du débat sur la prorogation du régime transitoire du blé. M. Vontobel, (indép. ZH) propose un amendement à l'effet que soient abrogés, dès le 1er janvier prochain, les dispositions relatives à la taxe grévante la farine blanche et jusqu'au 31 décembre 1959, toutes les mesures de contingentement applicables aux moulins de commerce.

Cet amendement est combattu par les rapporteurs, MM. Eugster (cons. c. s. Saint-Gall) et Revacler (rad. Ge) qui estiment que son adoption ne permettrait pas au peuple de se prononcer le 24 novembre prochain sur ladite prorogation. MM. Rohr (cons. Argovie), Herzog (soc. Bâle-Ville) et Streuli, président de la Confédération combattent également la proposition de M. Vontobel, laquelle est repoussée par 152 voix contre 10. L'arrêté portant prorogation du régime transitoire du blé est ensuite voté par 158 voix contre 9. Au cours de son intervention, M. Vontobel a déclaré que le groupe des indépendants combattrait le projet en recommandant au peuple de le rejeter. De son côté, le président de la Confédération a annoncé que les Chambres seront saisies, vrai-

semblablement au printemps prochain, du nouveau projet de révision du régime du blé.

Au début de la troisième et dernière semaine de la session d'automne, le Conseil des Etats, après avoir eu un rapport de M. Rohner (rad. Saint-Gall), vote par 54 voix sans opposition, l'octroi au canton de Genève d'une subvention de 29 088 000 francs pour la 4e étape des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin. Répondant à une question de M. Spuehler, (soc. Zh), M. Lepori, chef du Département des postes et des chemins de fer, annonce que le Parlement sera saisi en décembre prochain d'un projet en vue d'encourager le recrutement des pilotes d'aviation.

Pour les allocations familiales aux ouvriers agricoles et paysans de la montagne, M. Torche (cons. c. s. Fribourg) propose, en ce qui concerne la part des cantons, une solution d'entente apportant à ceux-ci un allègement de 2 millions de francs. Cette proposition est acceptée. Par 24 voix contre 13, il est décidé de fixer l'entrée en vigueur de l'arrêté au 1er janvier 1958. L'ensemble du projet est adopté par 37 voix.

Pour les allocations familiales aux ouvriers agricoles et paysans de la montagne, M. Torche (cons. c. s. Fribourg) propose, en ce qui concerne la part des cantons, une solution d'entente apportant à ceux-ci un allègement de 2 millions de francs. Cette proposition est acceptée. Par 24 voix contre 13, il est décidé de fixer l'entrée en vigueur de l'arrêté au 1er janvier 1958. L'ensemble du projet est adopté par 37 voix.

## L'organisation professionnelle de la viticulture

Les milieux vignerons de notre canton salueront avec une satisfaction profonde la réalisation d'un vœu exprimé depuis plusieurs années par tous ceux que préoccupe la sauvegarde des intérêts du vignoble, à savoir la mise sur pied d'une « Organisation professionnelle de la viticulture valaisanne ».

En dehors des producteurs groupés dans les Caves PROVINS, qui avaient trouvé par la formule coopérative le moyen d'assurer l'écoulement de leurs récoltes et la possibilité d'intervenir sur le plan général de l'économie viti-vinicole, les vignerons valaisans ne disposaient d'aucune institution représentative de l'ensemble de la viticulture.

Le Conseil d'Etat avait voulu toute son attention à cette importante question et il avait cherché, au cours de ces dernières années, à coordonner les efforts méritoires des diverses organisations intéressées.

Sous son égide, et sous la présidence de Monsieur Lampert, Chef du Département de l'Intérieur, une assemblée de 157 délégués dans laquelle étaient largement et équitablement représentées les organisations existantes (Provins, Association agricole et U.V.V.) s'est réunie le samedi 28 septembre, à la salle du Grand-Conseil, à Sion. Elle a décidé la création du « Groupement des organisations viticoles valaisannes ». Cette association de fait constituera l'organisation professionnelle de la viticulture au sens de l'art. 10 du décret cantonal instituant l'OPAV.

national instituant l'OPAV.

Ayant élu un Comité composé de 15 membres, l'Assemblée a appelé à la présidence du Groupement Monsieur Albert Luisier, Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf. La candidature de Monsieur Luisier, rallia tous les suffrages. Homme actif et pondéré, familiarisé avec tous les problèmes techniques et économiques qui ont préoccupé la viticulture pendant ces dernières décades, Monsieur Luisier réunira les qualités indispensables pour diriger avec compétence et sûreté la nouvelle institution. Les vignerons valaisans peuvent lui faire confiance.

La reconnaissance des vignerons va également au Conseil d'Etat, et tout spécialement au Département de l'Intérieur, qui ont réussi, en dépit de certains obstacles, à réaliser une union hautement profitable à notre viticulture.

A la suite de cette assemblée constitutive, Monsieur le Conseiller national François Revacler, président de la Fédération romande des vignerons, présente un exposé du plus vif intérêt sur le projet d'accord de stabilisation des prix du vin actuellement en négociation entre la production et les milieux du négoce suisse. Les résultats obtenus paraissent satisfaisants pour les producteurs et il faut souhaiter que cet accord reçoive en garantie de loyale exécution, la consécration de l'autorité fédérale.

## Les survivants du Pamir sains et saufs sur terre ferme

Le naufrage du bateau-école allemand « Pamir », un voilier de 3 100 tonnes, a suscité dans le monde entier une vague de sympathie et d'émotion. Six hommes seulement ont pu être sauvés, dont cinq furent recueillis par le transporteur de troupes américain « Gayer » et ramenés à Casablanca d'où un avion militaire américain les transporta en Allemagne. Voici de gauche à droite, les six survivants : Klaus Friedrichs, Otto Dümmer, Karl Krauz, Folkert Anders et Georg Wirth, heureusement débarqués sur terre ferme.



## Se moderniser ou périr

L'agriculture valaisanne connaît d'année en année une évolution qui l'amène actuellement à présenter sur les marchés une production très importante. Les consignes valables jusqu'ici : développement des cultures fruitières, amélioration des techniques en vue d'obtenir une production accrue, soins à vouer à la qualité, exigent un complément. Face à la situation des marchés, les quantités de produits que le Valais est à même d'y faire parvenir exigent des intéressés leur soumission à de nouvelles obligations. La recherche de débouchés à l'étranger postule un effort en vue de soutenir la concurrence des produits étrangers.

Alors qu'en Italie et en Hollande notamment, ce problème a reçu une solution satisfaisante — dans des circonstances différentes, il est vrai — le conditionnement a été jusqu'ici considéré chez nous comme une question secondaire. Or la préparation, la présentation, l'entretien et le bon état du fruit amené sur le marché revêt actuellement une importance primordiale.

Etudiée depuis quatre ans bientôt, la solution valaisanne du problème semble se trouver dans la création d'une centrale de triage, de conditionnement et de stockage.

Trois questions se posent dès lors : celle de la forme juridique à donner à l'établissement chargé de ce travail, celle de son financement, et celle de sa rentabilité.

En ce qui concerne le statut juridique, plusieurs solutions pourraient être données : une société anonyme au capital social de laquelle souscriraient tous les milieux intéressés : producteurs, expéditeurs, grossistes, etc... ; une société à responsabilité limitée comportant trois secrétaires, les producteurs, les coopératives fruitières et l'Unex. Enfin l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes pourrait éventuellement se charger de cette réalisation en gardant la gérance de l'exploitation ou en la confiant à un organisme paritaire ad hoc.

Le financement pourrait se faire par souscription des organisations intéressées, par prélèvement de redevances, éventuellement transformées, à partir d'un certain moment, en parts sociales ou en obligations, par des subventions et des emprunts garantis par des hypothèques sur les immeubles construits et par les pouvoirs publics.

Le problème de la rentabilité de cette centrale serait le plus délicat. Il faut, pour traiter, tenir compte de la structure de notre agriculture, de la concurrence à soutenir et des besoins à satisfaire.

Il y aurait là une exploitation saisonnière, travaillant par surcroît au ra-

lenti certaines années. Elle aurait à s'occuper de multiples espèces de fruits exigeant des traitements divers et une main-d'œuvre abondante et qualifiée.

La première conclusion que l'on peut tirer de ces données est la nécessité de répartir les charges financières d'une telle manutention sur le plus grand tonnage possible.

Il serait peut-être utile d'étudier la possibilité d'activités annexes, telles que fabrication de glace, distillerie (poire William), prématuration (dont les essais récents semblent concluants), fabrique de marmelades, de jus de tomates. En prévision de périodes creuses, un système de location de cases pourrait être envisagé.

Dans la recherche de la solution, il ne convient pas de comparer trop étroitement les données valaisannes avec celles de pays étrangers dont les variétés de fruits produits ont la cote sur certains marchés qui leur sont d'autant plus ouverts que ces producteurs sont pays à monnaie faible.

Certaines méthodes de commercialisation qui y sont employées ne sauraient être adoptées chez nous. La vente à la commission notamment, avec les aléas qu'elle comporte, présenterait plus de difficultés que d'avantages.

La main-d'œuvre abondante de ces pays signifie également qu'elle est moins chère qu'en Suisse.

Vu la réelle complexité du problème, malgré les difficultés de lui donner une solution, il ne s'agit ni de pratiquer une politique d'immobilisme, ni de se lancer aveuglément dans une aventure qui en serait une à cause du manque de préparation et d'études.

L'évolution des plantations en constante extension laisse prévoir dans un prochain avenir une production encore accrue. La solution du problème du conditionnement et du stockage serait apte à faire de ce surcroît de production un bien pour le pays.

Telle est, en substance, la manière dont M. Lampert, chef du Département de l'Intérieur, posa le problème devant une assemblée de personnes réunies samedi à Sion en vue de lui donner une solution valable et rapide.

Y assistaient les représentants de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, de la Fédération des producteurs de fruits, de l'Unex, organisme groupant les expéditeurs de fruits, de la Régie fédérale des alcools, de la Fruit-Union, de la Chambre valaisanne du commerce, des coopératives de producteurs, ainsi que M. Gross, président du Conseil d'Etat, et divers experts en la matière.

Il serait vain de vouloir donner le

compte rendu d'une assemblée qui siègea durant plus de quatre heures d'horloge et dont le but n'était point de créer sur-le-champ un organisme, mais bien de préparer cette création.

Malgré d'inévitables et assez légères divergences de vues, le commun dénominateur des idées émises fut la volonté fermement arrêtée de résoudre rapidement le problème.

Placée sous la présidence de Me Rodolphe Tissières, qui accomplit sa tâche avec une ferme distinction, cette réunion a permis une discussion extrêmement utile.

Une solution proposée par les représentants de la Fédération des producteurs de fruits comporterait une première société anonyme au capital social de laquelle souscriraient l'Union valaisanne et divers organismes intéressés et qui se chargerait de la construction de la centrale de conditionnement et de stockage. Une seconde société, coopérative celle-là, aurait pour tâche l'exploitation de la centrale après avoir obtenu de ses membres certaines garanties concernant leurs apports en fruits.

Cette construction prendra place le long de la voie ferrée à Sion, à l'ouest de la piscine. Les terrains seraient fournis par la commune de Sion qui se chargerait d'en négocier l'achat de la bourgeoisie, leur propriétaire.

Il est à souhaiter que la société anonyme immobilière trouve une base suffisamment large pour qu'elle ait le caractère d'une œuvre d'intérêt public, ce qui justifierait pleinement dès lors une aide substantielle des pouvoirs publics.

## Le maître Edmond Bille fait les honneurs de son œuvre

Samedi après-midi, par une belle journée de printemps, nous eûmes la joie de participer au circuit organisé en l'honneur de Monsieur Edmond Bille. C'est avec plaisir que nous avons vu ce beau visage familier, détendu, sans rides, rajeuni, toujours un peu frondeur, plein de vie et d'esprit jeune.

Egalement était présent, M. de Dr Charles Rey, de Sierre, le colonel Giroud, ainsi que Monsieur Charles A. Porrel, de l'Office National suisse du tourisme, de Bruxelles.

Au départ de Sierre, la première visite fut celle de l'église de Sierre. Les vitraux fait par Edmond Bille s'accordent parfaitement à l'ensemble du lieu saint.

A Chamoson, ce furent les premiers vitraux effectués par l'artiste, l'on reconnaît sa précision, sa netteté, les effets larges et ses coloris puissants. Tout est profondément humain et vivant. Le colonel Giroud a fait l'historique de l'église de Chamoson, expliqua les fresques dont une relate l'angoisse du village. La grande mosaïque du Chœur représentant le Christ ressuscité. Ces différentes scènes sentent surtout la recherche de la puissance, ainsi qu'un sens d'observation et de vérité.

Après la visite de l'église, M. le curé Gauge et le président Monsieur Criffin ont remercié le maître d'avoir enrichi la commune par ses œuvres d'art.

Poursuivant la course, bien organisée par M. Currier, architecte, nous voici à Fully. Quelle belle réalisation qu'est l'église de ce grand village. En effet, l'architecture de cette belle maison de Dieu, est faite spécialement pour la décoration. L'élément des piliers sans bases et sans chapiteaux, force la ligne et la grandeur du lieu.

Effectivement la grande fresque relatant la vie de St-Saphorien, d'une superficie de 360 m<sup>2</sup>.

Tout est grand et très beau. Ensuite M. le curé Binvin, a commenté de belle façon les œuvres du maître. L'artiste a pu, d'une part, créer une atmosphère qui évoque celle d'un crépuscule calme et qui devient lumineux en rejetant la clarté absorbée pendant le jour. Edmond Bille, par le résultat de savants calculs, confère à ses œuvres un caractère parfois austère, mais parfois de contenir des accords de formes si justes et si nombreux qu'il paraît impossible de les découvrir tous.

La suite de l'itinéraire nous amène à St-Maurice. En pénétrant dans la Basilique, nous avons pu nous rendre compte que les hautes et larges fenêtres de ce lieu saint, réclament des vitraux qui soient de véritables peintures monumentales. De ce fait, le maître s'y est

employé avec le zèle passionné pour décrire en couleur, le martyr de la légion Tébaienne. C'est une féerie ! L'enluminure est d'un effet saisissant. Les vitraux sont remarquables par l'harmonie de tons, la somptuosité de ses coloris et pour la composition du dessin. Cette grandeur spirituelle qui transparaît dans les œuvres est, vraiment, rendue de magnifique façon.

### Comment voir

C'est avec les yeux de l'esprit qu'il faut considérer l'ensemble du travail d'Edmond Bille.

Mgr Haller, MM. les chanoines peuvent être fiers de leur Basilique. Car les vitraux s'adaptent si bien à l'architecture de ce vénérable sanctuaire de la foi.

Nous remercions M. le chanoine Viatte pour les explications fournies, ainsi que Son Excellence Mgr Haller pour sa charmante réception.

En quittant l'Abbaye, nous nous rendons à Martigny. Nous avons apprécié à sa juste valeur cette splendide verrière, dont l'œuvre retrace avec vérité : le Rhône, la vie valaisanne et d'Octodure. Le maître a su rendre avec émotion les aspects sociaux, familiaux, professionnels, militaires de notre Valais. Il a traduit tous ses différents caractères avec réalisme et beaucoup de poésie. Ce vitrail immense, 55 m<sup>2</sup>, présente les ombres les plus foncées et par de savants dégradés ou rien ne heurte l'œil, arrive aux tons les plus clairs et les plus lumineux. Ce procédé donne à cet ouvrage, de l'Hôtel de Ville de Martigny une impression de profondeur rarement atteinte. Il sait faire évoluer des personnages naturels qui séduisent par la simplicité de leurs attitudes.

Si Edmond Bille est un artiste vigoureux par la puissance de ses œuvres et d'une valeur décorative remarquable. Mais sa faiblesse, dans certains détails, provient qu'il a voulu chercher plus, voilà son seul défaut.

Dans l'ensemble du circuit, nous avons constaté que l'art a un but plus haut et plus noble et, sans aucun doute, apporte un véritable plaisir intellectuel.

D'Angreville.

**NOBLESSE**

Abonnez-vous au Nouvelliste

## De 1824 à 1927... Premier rallye suisse des véhicules vétérans à Rapperswil

Ce fut un défilé amusant et passionnant à la fois que de voir ces véhicules du temps jadis, les aïeux de nos autos modernes. A gauche, la première voiture construite par Adolf Saurer à Arbon : moteur à un cylindre à pistons opposés, injection de pétrole, vitesse maximale 14 km. à l'heure. A droite, un vélo de 1875 pesant 55 kilos. Il est présenté par Mme Maria Bühler, Uetikon, dont le mari collectionne les vélos d'autrefois avec passion.



Laquelle, faite au goût de l'écrivain, subira une interprétation semblable. Si, au surplus, le sujet de la correspondance est un peu jaloux, s'il y entre des affaires secrètes qu'on ne veut pas laisser entendre à un tiers au cas où la lettre se perdrait ; si, pour cette raison, on a eu positivement l'intention de ne pas dire les choses clairement, alors, pour peu que la correspondance dure, les deux partis finissent par se comprendre comme autrefois deux scolastiques qui se disputaient sur l'entéléchie (évitons les exemples actuels, mal nous en prendrait !)

Or, c'était précisément le cas de nos deux correspondants. La première lettre écrite au nom de Renzo contenait beaucoup de matière. D'abord un récit de la fuite, plus concis, mais plus embrouillé que celui que vous avez lu. Puis un rapport sur les circonstances actuelles, dont aussi bien Agnès que son interprète furent loin de tirer une idée claire et complète. Avis secret, changement de nom, être en sûreté mais devoir rester caché : c'étaient des choses pas trop familières à leurs intelligences, à plus forte raison dans ce langage chiffré. Suivaient des questions angoissées, passionnées, sur les malheurs de Lucia, des allusions obscures et dolentes sur les bruits qui en étaient arrivés jusqu'à Renzo. Enfin des espoirs incertains et lointains, des projets lancés dans l'avenir et pourtant des promesses et prières de garder la parole donnée, de ne perdre ni patience ni courage, d'attendre des jours meilleurs.

Après quelque temps, Agnès trouva un moyen sûr de faire parvenir à Renzo une réponse et les cinquante écus convenus avec Lucia. A la vue de tout cet or, Renzo ne savait que penser. Agité d'un étonnement et d'une inquiétude qui ne laissaient pas de place au con-



Traduction inédite de M. le chanoine 165  
Marcel MICHELET du célèbre  
roman de Manzoni « I promessi sposi »

tentement, il courut chez son secrétaire se faire interpréter la lettre et chercher la clé d'un si étrange mystère.

Après quelques plaintes sur le peu de clarté de Renzo, la lettre décrivait avec une clarté à peu près égale l'effrayante histoire de « cette personne », expliquait les cinquante écus et parlait enfin du vœu, mais en périphrases et ajoutait, en style plus direct, le conseil de mettre son cœur en paix et de n'y plus penser.

Tremblant, outré, furieux de ce qu'il avait compris et de ce qu'il n'avait pas pu comprendre, Renzo faillit s'en prendre à l'interprète. Trois ou quatre fois il se fit relire le terrible écrit, tantôt croyant comprendre, tantôt n'y comprenant plus rien. Dans ce bouillonnement de passions il voulut que le secrétaire prit la plume sur le champ et répondit.

« Ecrivez, dictait-il, que le cœur en paix je ne veux pas l'avoir et ne l'aurai jamais et que ce ne sont pas là des conseils à donner à un garçon comme moi ; qu'à l'argent je n'y toucherai pas ; que je le garde pour la dot de la jeune fille ; que la jeune fille doit être mien-

ne ; que je ne veux rien savoir de promesse ; que j'ai toujours entendu dire que la sainte Vierge se mêle d'aider les affligés et de leur obtenir des grâces, mais non de les faire souffrir et manquer à leur parole ; que cela ne tient pas debout ; qu'avec cet argent nous devons nous mettre en ménage ici et que si maintenant les choses sont un peu embrouillées, c'est un orage qui passera vite », etc., etc., etc.

Agnès reçut cette lettre et fit répondre, et la correspondance continua comme nous l'avons dit. Quand Lucia put apprendre de sa mère — je ne sais par quel moyen — que le jeune homme était sain et sauf et averti, elle en éprouva un grand soulagement et ne désira plus qu'une chose : qu'il l'oubliait, ou plus exactement qu'il essayât de l'oublier. De son côté elle prenait cent fois le jour une résolution semblable et mettait tout en œuvre pour la tenir. Elle s'absorbait dans son travail quand la pensée de Renzo se présentait à elle ; alors elle récitait ou chantait des prières. Mais, malicieuse, l'image se glissait parmi d'autres et se trouvait installée depuis quelque temps quand Lucia s'en apercevait. La pensée de Lucia était souvent auprès de sa mère — comment n'y eût-elle pas été ? — et le Renzo idéal venait doucement en tiers comme l'avait fait tant de fois le vrai Renzo. Ainsi se mêlait-il à toutes les personnes, à tous les lieux, à tous les souvenirs du passé. Et si la fiancée se laissait aller à des rêves d'avenir, le voilà encore, du moins pour lui dire : je n'y serai pas. Non, non, ne pas penser du tout à lui, c'était une entreprise désespérée ! Mais y penser moins intensément.

(A suivre).

**Sans aucun danger**  
 FORSTER n'irradie pas directement la chaleur. L'air est chauffé régulièrement dans toute la pièce par l'huile contenue dans les tubes. Donc pas de danger de brûler quoi que ce soit. Un saturateur encasturé assure un air agréable.  
 Le radiateur électrique à huile FORSTER est en vente dans les bons magasins de la branche en 6 grandeurs et 5 couleurs.



Chaleur saine

Un produit de qualité de la Société Anonyme Hermann Forster, Arbon



Institut de jeunes gens cherche  
**maître interne**  
 Adresser offres sous chiffre P. L. 61458 L D, à Publicitas, Lausanne.

Coiffure. Permanentes flexibles et gonflantes  
**BELLE AMIE**  
 MARTIGNY - Tél. 6 11 18  
**NORBERT & GERMAINE FAVRE**

Dès mardi le 1er octobre tous les jours de 18 à 19 heures et de 20 à 23 heures  
**Concerts**  
 par le célèbre Duo Battistini à l'  
**HOTEL CENTRAL**  
 Martigny  
 Invitation cordiale O. Kuonen-Morel

Nous demandons  
**JEUNES FILLES**  
 ayant bonne vue, pour travaux faciles exclusivement en atelier.  
 Faire offres à MEROZ « pierres », manufacture de pierres d'horlogerie. Av. Léopold-Robert 105, La Chaux-de-Fonds Tél. (059) 2 25 23.

**COURS DE COUTURE RINGIER**  
 Cours de couture par petits groupes pour débutantes et élèves plus avancées.  
 Cours de couture de 10 leçons de 2 heures  
 Début : 3 octobre. Jeudi de 14 h. 30 à 16 h. 30 ou de 20 h. 15 à 22 h. 15.  
 Prix : Fr. 25.- pour abonnées Fr. 27.- pour non-abonnées Fr. 16.- pour 1/2 cours rapide (abonnées). Fr. 18.- pour 1/2 cours rapide (non-abonnées)  
 Inscriptions : Madame Renée Ray, Rte Cantonale ST-MAURICE

A vendre très beaux  
**plantons de fraises**  
 1ère année à Fr. 3.50 le cent.  
 Joseph Aymon, Choëx

**Gagnez gros**  
 à côté de votre situation ou pour la remplacer complètement; nous offrons à dames ou messieurs un poste de revendeur - dépositaire pour article sensationnel et régulièrement demandé.  
 Ecrire sous chiffre P B 18044 L A à Publicitas Lausanne.

A vendre d'occasion, mais en bon état un lot intéressant de  
**TUBES, FERS** profilés, et  
**TOLES**  
 Prix avantageux. Ecrire sous chiffre V 9446 X à Publicitas Genève.

**AUTO**  
 Oldsmobile, 18 CV., conduite intérieure en bon état de marche, à vendre, cause double emploi. Prix Fr. 500.- Tél. (021) 5 57 53

A vendre d'occasion, mais en bon état une série de  
**SILOS**  
 rectangulaires, en tôle soudée. Volume : env. 42 m³. Construction robuste. Prix avantageux.  
 Ecrire sous chiffre U 9445 X à Publicitas Genève.

Pour cause de départ  
**A VENDRE**  
 salle à manger : 1 dressoir, 1 table à 2 rallonges, 6 chaises rembourrées - 1 fourneau, ainsi que divers objets. Prix à discuter sur place. Revendeurs exclus.  
 Quartier de la Violette 3, 2me droite, Lausanne.

Je cherche un jeune homme de 15 à 18 ans comme  
**apprenti fromager**  
 ou aide. Bon gage et vie de famille assurés. Entrée de suite ou à convenir.  
 S'adresser à Joseph Clerc, Laiterie Posat, près Farvagny - le - Grand/Frg. Tél. (037) 3 11 33

**Tonneaux**  
 pour fruits et vin, avec portette. Gros stock disponible. Bonnes toutes contenances. Demandez liste de prix à Agence Beauverd, Rond-Point 3, Lausanne. Tél. (021) 26 06 45.

**La belle confection**  
 AVENUE DE LA GARE - SION

A vendre  
**CAMION**  
 Chevrolet Loadmaster 1950, 3 t., pont 4 mètres bâché, peu roulé, état impeccable. Prix avantageux.  
 Tél. (021) 6 57 41

**CAFÉ**  
**GRAND-DUC**

On demande une  
**JEUNE FILLE**  
 pour aider au ménage. Ecrire sous chiffre P 12464 S, à Publicitas, Sion.  
**Simca 1955**  
 parfait état, intérieur houssé, chauffage, dégivreur, 4 portes, couleur bleu-ciel, cédée à Fr. 4 000.-. Facilités de paiement.  
 Garage des Hôtels, 21, rue Plantamour, Genève Tél. (022) 32 63 33

A vendre cause double emploi  
**Anglia 56**  
 comme neuve 4 800.- Fr.  
 Café de la Treille, à Bex

A vendre  
**porc**  
 de 10 tours. S'adres. à Gabriel Chesaux, à Lavey - Village. Tél. 3 64 55.  
**JEUNE FILLE**  
 cherche place dans magasin ou tea-room. Parle le français et l'allemand. Libre à partir du 15 octobre. Ecrire sous chiffre A 3210 au Nouvelliste.

A vendre d'occasion 1 grande  
**cuve**  
 en parfait état et un  
**bassin en dalles**  
 0,70 m. x 0,65 m. Prix intéressant. S'adresser à Mme Maurice Gross, av. de la Gare Martigny

On cherche  
**jeune fille**  
 de 16 à 17 ans pour aider au ménage  
 Faire offres à Mme Michel Torrione, Martigny-Ville. Tél. (026) 6 11 32. 8, avenue du Grand-St-Bernard.

Hôtel de la Poste à Sierre cherche  
**sommelière**  
 expérimentée  
 Tél. (027) 5 10 05

On demande une  
**sommelière**  
 consciencieuse pour le 1er novembre. Monthey. Tél. (025) 4 22 08

A l'atelier de l'artiste-peintre Paul Messerli à Martigny, réouverture des  
**cours de dessin**  
 et de  
**peinture**  
 soir et après-midi

Famille catholique cherche pour de suite ou pour date à convenir  
**jeune fille**

propre et honnête dans nouvel et confortable immeuble.  
 Chambre avec eau courante, chauffage central, vie de famille. Faire offres à Mme Heidi Gruber - Kronenberg, Postfach 361 Aarau

A vendre faute d'emploi  
**aéro-engrangeur**  
 Tip - Top. 12 m. de tuyaux 50 cm. diam. Pierre Fumeaux Gryon.

Entreprise spécialisée de Sion cherche  
**représentant**  
 Ecrire sous chiffre P 15555 S à Publicitas, Sion.  
 A louer à Lavey-Village (Vasselín), à partir du 1er octobre

**appartement**  
 de 3 pièces, salle de bain et jardin. S'adresser à la Société coopérative immobilière par M Andreggen, Vasselín, Bex

**sommelière**  
 est demandée. Bons soins. Vie de famille. Date d'entrée à convenir.  
 S'adresser à l'Hôtel Winkelried, Yverdon. Tél. (024) 2 29 74.

**Combustibles**  
 Pour vos commandes d'hiver, adressez-vous en toute confiance à la Maison  
**Les Hoirs de Louis Nicollerat**  
 à Martigny - Ville  
 Bois de feu - charbons - mazout  
 Tél. (026) 6 15 50

**Precisa**  
 "La perle des machines à calculer"  
 avec solde créditeur  
 Toute la gamme des machines à main ou électriques  
**OFFICE MODERNE**  
 SION  
 Mme E. Olivier-Elsig & Michel Rudaz

Tous les matins à déjeuner du Saint-Martin

FROMAGE & RACLETTE  
**SEMARTIN**  
 LAITERIES RÉUNIES  
 SION - Bramois

On cherche  
**jeune fille**  
 pour aider au ménage et garder un enfant. Gage à convenir. Tél. (026) 6 30 88 ou 6 32 68. Entrée de suite.

**1er SALON INTERNATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**  
 GENEVE  
 2-13 OCTOBRE 1957  
 PALAIS DES EXPOSITIONS

**spectacles concerts conférences**  
**La fête des tambours et fifres du Haut-Valais**  
 Les 21 sections de la Fédération haut-valaisanne et les 11 sections invitées se rendirent en cortège pour assister à la messe et au sermon du Rv. vicaire Lehner.  
 Sur la place communale le vin d'honneur fut offert par la ville. Son président M. Fux salua autorités et participants.  
 Une vaste et confortable cantine abrita le banquet. A la table d'honneur prenaient place M. le conseiller national Soffel, le conseiller d'Etat Anthamatten, le préfet Petrig, le président M. Adolf Fux, le clergé paroissial, les membres du comité d'honneur, etc.  
 Seul prit la parole au nom du gouvernement, M. Anthamatten, conseiller d'Etat, pour féliciter les tambours et les fifres qui continuent une de nos plus anciennes traditions. Pendant 5 heures ce furent ensuite

les productions des tambours et fifres du Haut-Valais.  
 A l'heure précise, M. Bittel qui fut l'âme de toute la manifestation, procédait à la distribution des médailles aux vétérans, et des prix.  
 Du palmarès, nous extrayons :  
 Prix aux sections haut-valaisannes (genre traditionnel). Tambours et fifres.  
 Couronne d'or : 1. Ausserberg, 56 pts ; 2. Rhône, 55,70 pts ; 3. Visperterminen, 55,20pts.  
 Couronne d'argent : 4. Stalden, 54,90 pts ; 5. Saas-Balen, 54,60 ; 6. Niedergesten, 54,50.  
 Concours de sections tambours, Ht-Vs.  
 1. Ausserberg, 48,60 pts ; 2. Brigue, 47,10 pts ; 3. Viège, 46,80 pts.  
 Sections invitées : 1. Grenchen, 85,10 ; 2. Bienne, 85,2 ; 3. Biberist, 81,5 ; 4. Sierre, 29,50.  
 Concours individuels :  
 Haut-Valais : 1. Heymer Othmar, Ausserberg ; 2. Bittel Théodor, Viège ; 3. Biner German, Zermatt.  
 Invités : 1. Muller Walter, Lucerne, 66,9 pts ; 2. Lehmann Werner, 66,9 ; plus loin Solioz Martin, Sierre, 60,05 ; Emery André, Sierre, 39,35 ;

Clavien Oswald, Sierre, 59,10 ; Peruchoud Gaby, 58,55 ; Zufferey Théo, 58,10 ; Perren Georges, 56.  
 Le premier prix de vétéran a été décerné à Lorenz Escher, à Brigue.

**radio-télévision**  
 Mardi 1er octobre 1957  
 SOTTENS - 7 h. Radio-Lausanne vous dit bonjour !... 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 La vie est belle - Premiers propos - Gai réveil. 8 h. Fin.  
 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. Refrains d'automne. 12 h. 15 La discothèque du curieux. 12 h. 30 Le quart d'heure de l'accordéon. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Mardi, les gars ! 13 h. 05 Du film à l'opéra. 13 h. 45 Pages de Liszt, 13 h. 55 Musique de Mendelssohn. 14 h. Fin.  
 16 h. Au goût du jour. 16 h. 50 Les visiteurs de seize heures trente. 17 h. 30 Le centenaire de Béranger 17 h. 45 Disques. 18 h. Le miro dans la vie. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 45 Disanalyse. 20 h. 30. Cinq actes de Fr.

Schiller : Don Carlos. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Courrier du cœur. 22 h. 50 Musique pour vos rêves. 23 h. 15 Fin.  
 BEROMUNSTER - 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 8 h. Fin.  
 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. Le Trio Denis Armitage. 12 h. 15 Disques nouveaux. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Musique populaire. 13 h. Causerie. 13 h. 15 Mus. populaire (suite) 13 h. 30 Disques. 14 h. Journées romaines. 14 h. 30 Fin.  
 16 h. Disques 16 h. 45 Impressions romaines. 17 h. Lieder de Carl-Fr. Curschmann. 17 h. 30 Causeries. 18 h. Jazz. 18 h. 30 Reportage. 18 h. 45 Comédies musicales. 19 h. 05 Chronique d'économie suisse. 19 h. 20 Communiqués. 19 h. 30 Informations. 20 h. Concert symphonique. 21 h. 50 Poèmes anciens. 22 h. Musique espagnole. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Concert symphonique. 23 h. 15 Fin.

**"Nouvelliste valaisan" le plus fort tirage du canton**

**haut-valais**

**Stalden**  
**Blessé**  
**dans un effondrement**  
**de chaussée**

(Inf. part.) On exécute actuellement des travaux sur la route de St-Nicolas à Stalden, au lieudit Illas. Comme on était en train de décharger un camion Mercedes de l'entreprise Walter à Grächen, la chaussée céda. Le chauffeur qui à ce moment là était à terre, sauta dans la cabine de sa machine pour tâcher de sortir le véhicule de sa fâcheuse position. Malheureusement il fut entraîné avec le camion d'une hauteur de 20 mètres au bas d'un talus. On se porta au secours du malheureux, M. Victor Travelletti, d'Arcy, chauffeur bien connu par sa prudence, âgé d'environ 35 ans, marié et père de famille qui fut relevé blessé. La victime a été transportée à l'hôpital de Viège. Elle souffre de côtes cassées, de plaies sur différentes parties du corps et de contusion.

**Rardgne**  
**Un garçonnet accidenté**

A l'intérieur du village de Rardgne, un garçonnet âgé de 3 ans dont les parents habitent la localité a été renversé par une moto conduite par M. Dupont, de la Souste. Il s'en tire avec une légère blessure à l'épaule.

**Sierre**

**Grimentz**  
**Entre camions**

Un camion de la Maison de primes Corbet et Clavien, à Montreux, et un Mowag militaire de l'école de recrues d'artillerie se sont rencontrés dans un virage de la route en dessous de Grimentz et n'ont pu éviter la collision. Dégâts matériels.

**Granges**

**Une auto se jette**  
**contre un rouleau compresseur**  
**Un mort - Deux blessés**

Un rouleau compresseur de l'entreprise Pellanda, de Sierre, conduit par un ouvrier Italien avait quitté son lieu de travail en fin d'après-midi et se dirigeait sur Granges par la route cantonale. Il se trouvait à 800 m. de la gare de Granges, au lieu dit Mangold, à la tombée de la nuit. Au moment où il croisait un camion de l'entreprise Mauerhofer et Zuber, dont le siège est à Renens, et qui roulait normalement avec ses feux de croisement, une Opel zurichoise se dirigeant sur Sierre se jeta contre le rouleau compresseur que son chauffeur n'avait pas vu. L'accident se produisit juste au moment du croisement. On retrouva en effet des débris de vitre de la voiture sur le pare-brise du camion. Les trois occupants de la voiture se rendaient à Eyholz où l'un d'eux est domicilié. M. Auguste Bûrgin, âgé de 30 ans, domicilié à Bâle, célibataire, fut tué sur le coup. Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Sierre. M. Marcel Rahm, âgé de 29 ans, domicilié à Fieslibach (Argovie), qui conduisait la voiture, souffre d'une commotion, de fractures aux bras, au bassin et à la machoire, ainsi que de plaies dues à des éclats de vitre reçus dans le thorax, est soigné à l'hôpital de Sierre. Tous deux étaient représentants de la Maison zurichoise Hildebrand, machines à laver. M. Albert Heldener, cafetier à Fieslibach, a plusieurs fractures, des blessures à une main et des plaies diverses. La voiture est démolie. Nous présentons à la famille du défunt nos condoléances et formons pour les blessés nos meilleurs vœux de rétablissement.

**Sion**

**Inanimé au bord de la route**

On a retrouvé hier matin au bord de la route à la hauteur des casernes un cycliste inanimé et portant des plaies à la tête. Il s'agit de M. André Derivaz, âgé de 53 ans, domicilié à Champsec (Sion). Il a été transporté à l'hôpital régional où son état s'avère satisfaisant. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Une enquête établira les causes de cet accident.

**Concours Salubra à Bâle**

La plus grande fabrique suisse de papiers peints, «Salubra» avait eu la généreuse idée d'inviter les classes de décoration des écoles d'art de Zurich, Bâle, Berne et Sion de présenter des projets nouveaux de papiers peints. Un concours, doté de 2000 francs de prix fut ouvert et 264 travaux parvinrent à la fabrique Salubra. Sur ce nombre, Mlle Ulrique Haasemann, élève de l'école des Beaux-Arts de Sion est sortie la 6e sur treize élèves ayant obtenu des prix.



**hérens**

**Nax**  
**Un départ regretté**

Vous allez nous quitter, Monsieur le curé. Vos paroles sacerdotales d'adieu ont touché bien des cœurs qui ne vous oublieront jamais. Que votre modestie me permette, au nom de tous les paroissiens de Nax, de vous adresser un merci bien reconnaissant pour l'immense travail accompli durant vos sept années de ministère parmi nous. A votre arrivée, vous avez trouvé une église bien triste et bien sombre. Votre premier souci fut d'embellir la maison de Dieu qui est celle aussi de tous les paroissiens. Vous connaissiez les difficultés d'une telle entreprise. C'est avec un vrai zèle que vous avez achevé la restauration de l'église en collaboration avec Monsieur le Président et les membres du conseil communal. Mais votre grand souci fut de redonner à la paroisse plus de charité, de compréhension les uns envers les autres. Vous aviez compris ces paroles de Saint Paul: Si je n'ai pas la charité, tout le reste ne me servira de rien. Cette œuvre plus sublimement encore, vous l'avez accomplie jour après jour avec une très grande prudence sacerdotale et un vrai souci des âmes. Par vos prières et vos souffrances, vous avez répandu la paix, la joie et de la lumière dans les foyers. Vous avez fait, Monsieur le curé, peu de bruit mais beaucoup de bien. Soyez-en remercié de tout cœur. Un paroissien.

**Examens de maîtrise agricole 1958-59**

Une deuxième, puis une troisième session d'examens de maîtrise en agriculture auront lieu en Suisse romande, respectivement en 1958 et 1959; tous les agriculteurs-exploitants remplissant les conditions énumérées ci-dessous peuvent s'y présenter. Les examens sont répartis en deux demi-sessions de deux jours chacune. Un cours d'orientation de deux jours, réservé aux candidats des sessions 1958 et 1959 est prévu pour le début de l'hiver prochain.

Pour être admis aux examens de maîtrise en agriculture, le candidat doit remplir les conditions minimales suivantes au début de l'année durant laquelle il se présente:

1. Etre porteur du certificat de capacité professionnelle (diplôme de compagnon) ou autre certificat reconnu équivalent par la Division de l'agriculture; jusque et y compris l'année 1959, les porteurs du certificat d'une école d'agriculture; ou spécialisée peuvent être dispensés du certificat de capacité.
2. Etre âgé de 28 ans révolus.
3. Avoir exercé la profession d'agriculteur durant 3 ans ou plus depuis le dernier examen (compagnon ou diplôme d'école d'agriculture).

Les candidats à la maîtrise agricole qui désirent se présenter aux examens des années 1958 ou 1959 doivent s'inscrire jusqu'au 31 octobre 1957, au plus tard, auprès du Secrétariat de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, case postale 1191, Lausanne. Ils voudront bien préciser en quelle année ils désirent être appelés. Les inscriptions qui parviendront à destination après cette date pourront ne pas être prises en considération. Une fois inscrits, les candidats recevront directement du secrétariat tous les renseignements et documents nécessaires leur permettant de confirmer leur inscription, puis d'organiser leur préparation.

**Martigny**

**Liste officielle de tirage**

du 25 septembre 1957 de la TOMBO-LA en faveur du tourisme et du sport automobiles en Valais organisée par l'A.C.S. (section Valais).

1. No 23609, 1 voiture DKW 5 = 6 «Limousine» de luxe 4-5 places;
2. No 25938, 1 machine à laver 4 kg. «Scharpf-Combi»;
3. No 12060, 1 scooter Lambretta «Standard»;
4. No 35428, 1 frigorifique Bauknecht (150 litres);
5. No 15936, 1 machine à coudre ELNA «Supermatic»;
6. No 12557, 1 machine à coudre ELNA «Zig-Zag»;
7. No 18901, 1 bicyclette Cyclo-Luxe;
8. No 26576, 1 bicyclette Vampire;
9. Tous les billets se terminant par 55 gagnent une pharmacie (500 pharmacies de voyage en cuir Flawa).

Attestation authentique. — Le soussigné certifie que les numéros indiqués ci-dessus correspondent bien au tirage. Le 25 septembre 1957. (signé) Francis Thurre, notaire.

**monthey**

**Collombey**  
**Il se lance contre**  
**une voiture**

Lundi soir vers 20 h., M. Louis Truffer, ouvrier à l'entreprise Dionisetti à Monthey, s'apprêtait à traverser la route cantonale à la hauteur de la ferme du Couvent des Bernardines sans s'être assuré que la route était libre. Il fut renversé par un taxi qui avait été surpris par cette manœuvre et qui ne put l'éviter. M. Truffer a été conduit à l'hôpital.

**Nos fruits et légumes**  
Quantités expédiées du 22 au 28 septembre 1957

	Pommes	Poires	Choux-fl.	Tomates
22. 9. 57	—	2,350	—	18,050
23. 9. 57	30,230	52,737	22,519	156,757
24. 9. 57	4,564	31,141	27,782	84,360
25. 9. 57	15,739	29,628	32,424	128,370
26. 9. 57	10,262	16,139	21,676	143,817
27. 9. 57	11,891	14,654	29,838	77,994
28. 9. 57	1,705	7,334	24,026	135,672
Totaux de la semaine	74,391	153,983	158,265	745,020
Expéditions au 21. 9. 57	448,533	1,464,003	1,796,256	3,942,103
Expéditions au 28. 9. 57	522,924	1,617,986	1,954,521	4,687,123
Prévisions semaine du 29. 9 au 5. 10. 57	80,000	70,000	200,000	700,000

**Observations**

**Tomates:** Malgré tous nos efforts, malgré une assez forte augmentation des expéditions au cours de la semaine, le prix de la tomate a dû être abaissé. Des stocks importants attendent la vente et la cueillette a été arrêtée pour toute cette semaine. Le temps qui s'est de nouveau fortement rafraîchi n'est pas favorable à la consommation mais il permet de conserver sans trop de risques la marchandise cueillie. D'autre part la maturation sur la plante ne s'opère plus que très lentement.

**Choux-fleurs:** La production augmente de nouveau. Saxon, le 30 septembre 1957.

Office Central, Saxon.

**La grande faim**

Dimanche 29 septembre, chacun s'est senti solidaire des millions d'hommes, de femmes, d'enfants que la famine écrase, dans le monde entier. Mais la faim du corps n'est pas la seule dont souffre l'humanité. Il y a la faim de justice, la faim de liberté, la faim de lumière et de vérité. Certes, nos régions sont à l'abri, momentanément du moins, de ce flot de misères. Mais, nous ne sommes pas préservés parce que nous sommes meilleurs, nous sommes préservés pour AIDER.

Les missionnaires qui partent au secours de cette grande faim tragique ne peuvent rien sans le secours moral et matériel des chrétiens de chez nous. C'est pour nous un devoir de stricte justice de les soutenir de nos prières et de nos dons.

Pensons-y lors de la première soirée missionnaire de cet automne, qui aura lieu ce soir mardi 1er octobre, à 20 h. 30 au cinéma Lux. Le Rd Père Raboud, de Monthey, missionnaire en Guinée Française, viendra présenter un excellent documentaire sonore, un film romancé sur les mœurs de l'A. O. F. et un comique avec Fernandel. Il parlera de la « paroisse » qu'il est en train de fonder dans la brousse de l'A.O.F.

Les personnes qui seraient empêchées d'assister à cette soirée, peuvent adresser leurs dons directement au Père Raboud, à Monthey, où les remettre à M. l'abbé Lugon, aumônier du Centre missionnaire de Sion. D'avance merci à tous!

Centre Missionnaire de Sion.

**La chemise**  
surtout...  
ne s'achète pas au hasard  
Le spécialiste

**Gérardet**  
SION

vous offre un choix énorme  
et vous conseille au mieux.  
Service de chemises sur mesures  
Service de réparations

**Abonnez-vous au Nouvelliste**

pital de Monthey où le médecin traitant diagnostiqua une ou deux côtes probablement fracturées. Quant à la voiture, elle a subi quelques dommages.

**Morgins**  
**Contre un mur**

La nuit dernière, à minuit et demie, M. Ephrem Donnet, bûcheron, de Morgins, regagnait son village au volant de sa voiture portant plaques VS 14618. A un contour «en S», près de la Thièse, il se trouva en présence de la Renault de M. André Rouiller qui descendait en direction de Troistorrens. Pour éviter la collision, M. Rouiller appuya fortement sur la droite et heurta un mur qui se trouvait en bordure de la route. Tout se solde par des dégâts matériels.

**Maîtrise agricole**

Pour la première fois des épreuves de maîtrise agricoles se sont déroulées en Suisse romande cet été au cours des mois de mai et de juillet, en application des dispositions fédérales sur la matière. Les demandes d'admission ayant dépassé de beaucoup les normes prévues, la Commission de maîtrise n'a pu retenir pour cette session d'examens, qu'une cinquantaine de candidats, choisis parmi les plus anciens. A la suite des résultats obtenus, le brevet fédéral de maîtrise agricole est décerné à 46 d'entre eux parmi lesquels figurent six Valaisans, soit: MM. Clavien Emile, Pont de la Morge-Sion; Constantin Marc, Sion; Pitteloud Clovis, Granges; Praz Alfred Châteauneuf-Sion; Rossier Bernard, Ardon; Tschopp Candide, Chippis. Nous tenons à leur exprimer ici nos vives félicitations. Nous nous réjouissons par ailleurs de constater que tous les anciens élèves de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, valaisans ou confédérés, admis à ces épreuves, les ont passées avec succès. Les lauréats recevront leur diplôme à l'occasion de la prochaine assemblée de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Des cours préparatoires aux prochains examens de maîtrise agricole seront organisés cet hiver pour les candidats remplissant les conditions d'admission requises. Pour tout renseignement, les intéressés voudront bien s'adresser à l'instance soussignée. Commission cantonale de la formation professionnelle agricole. E.C.A. Châteauneuf.

+

Monsieur et Madame Victor WILL-TURIN et ses enfants, à Chessex-Montreux;

Madame et Monsieur Joseph SINZ-TURIN et leur fille, à Lausanne;

Monsieur et Madame Armand TURIN-PARVEX et leurs enfants, à Muraz;

Monsieur et Madame François TURIN-RITHNER et leurs enfants, à Genève;

Madame et Monsieur Adrien DONNET-TURIN et leurs enfants, à Muraz;

Madame et Monsieur Alype DONNET-TURIN et leurs enfants, à Collombey-le-Grand;

ainsi que les familles parentes et alliées TURIN, DONNET, PARVEX, BORGEAUD, CARAUX, ont la grande douleur de faire part du décès de

**Madame Veuve**  
**Isaline TURIN**

leur chère mère, grand-mère, sœur et tante regrettée, survenu le 30 septembre 1957, dans sa 84e année, munie des Secours de la Sainte Eglise. L'ensevelissement aura lieu à Muraz, le mercredi 2 octobre 1957, à 10 heures 30. P. P. E. Cet avis tient lieu de faire-part.

+

La Société de musique «La Villageoise» de Muraz a le pénible de faire part à ses membres du décès de

**Madame Veuve Isaline TURIN**  
mère de son membre dévoué Armand TURIN.

+

Le Football-Club de Muraz a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de

**Madame Veuve Isaline TURIN**  
mère et belle-mère de leurs membres dévoués. Le Comité.

Ne sachant quelle forme donner à l'Algérie

## Les députés refusent la loi-cadre et mettent le gouvernement en minorité

Le président de la République refuse la démission du Cabinet

PARIS, 1er octobre. (AFP). — MM. Lacoste, ministre de l'Algérie, et Morice, ministre de la défense nationale, sont au banc du gouvernement, à côté du président du Conseil. L'atmosphère est tendue, anxieuse même. Successivement, M. Pierre-Henri Teitgen, au nom des républicains populaires, et Maurice Dixonne, au nom du parti socialiste, apportent leur appui au projet de loi-cadre, tandis que M. Legendre, modéré, réaffirme son hostilité à un texte où il voit se dessiner des « prodromes de sécession pour l'avenir ». Deux ministres interviennent. M. Barakrok, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, citoyen musulman, adjure l'assemblée de ne pas décevoir les Musulmans restés fidèles à la France.

Traitant ensuite de l'aspect militaire de la discussion, M. André Morice, après avoir rendu hommage à l'action de l'armée sur le plan des combats et sur celui de la pacification, conjure lui aussi l'assemblée, et particulièrement les partis nationaux, d'émettre un vote d'unanimité.

### L'estocade de M. Soustelle

Prenant la parole au nom des vingt membres du groupe républicain-socialiste (gaulliste), M. Jacques Soustelle, ancien gouverneur général de l'Algérie, a confirmé que ni lui ni ses amis ne pourraient accorder leur confiance au gouvernement.

Motivant son opposition à la loi-cadre, il a regretté que le texte soumis à l'approbation de l'assemblée n'ait pas tenu compte de l'aménagement qu'il avait suggéré en ce qui concerne la structure des futures institutions algériennes et ensuite sur les modalités de la loi électorale particulière à l'Algérie.

M. Soustelle a demandé s'il était exact que la France ait accepté de verser des réparations à l'Egypte.

M. Pineau, ministre des affaires étrangères, a démenti catégoriquement que le gouvernement français n'ait jamais nourri une telle intention. « Il ne nous est pas possible de voter la loi-cadre, a conclu enfin M. Soustelle, dans l'intérêt même de la France et dans celui des Algériens ».

### La paix des esprits et des cœurs

Le président du Conseil a prononcé un nouveau plaidoyer en faveur de la loi-cadre pour l'Algérie.

Voici les principaux éléments de son argumentation :

1. « Mon gouvernement poursuit et poursuit, sans relâche, l'action militaire. Aux deux frontières de l'Al-

gérie, une ligne de défense continue à laquelle participent des milliers de travailleurs, est en train de se dresser, qui barrera la route aux inadmissibles incursions en provenance de pays limitrophes

« Les uns après les autres, les chefs de la rébellion sont atteints dans leurs repaires ou dans leurs retraites. Les signes de lassitude se multiplient dans les rangs rebelles, les redditions récentes en sont la preuve.

2. Pourquoi alors la loi-cadre ?

« L'effort militaire est indispensable. Mais il n'est pas un but en soi. Il débouche sur une paix et la paix que nous voulons n'est pas seulement celle des armes mais surtout celle des esprits et des cœurs. »

### Des engagements solennels

3. La loi-cadre comportera trois engagements.

« Le premier, c'est que rien ni personne ne séparera l'Algérie de la France. L'Algérie est et demeurera partie intégrante de la République ».

« Nous prenons vis-à-vis des populations musulmanes l'engagement de promouvoir, sans timidité et sans arrière-pensée, une politique de progrès et de justice, dans le respect des droits de chacun. C'est l'engagement décisif de la Métropole de ne pas abandonner en chemin, cette population souffrante, décontenancée, hésitante ».

« La loi-cadre, c'est enfin un troisième engagement, celui de ne rien faire en Algérie sans les Algériens.

« On a promis à l'Algérie que son statut serait non pas octroyé, mais discuté librement, aussi la loi-cadre ne se présente-t-elle pas comme une construction complète, dans laquelle les Algériens musulmans ou non musulmans n'auraient qu'à s'insérer bon gré mal gré ».

### La loi-cadre repoussée

PARIS, 1er octobre. (AFP). — Le scrutin est clos à 22 h. 20 à l'Assemblée nationale. La séance est suspendue pour procéder aux opérations de pointage.

A 23 h. 15, à la reprise de la séance, le président de l'Assemblée nationale annonce que le projet de loi-cadre est repoussé par 279 voix contre 253 sur 532 votants.

Toutefois la confiance n'est pas constitutionnellement refusée au Cabinet.

M. Bourges-Maunoury demande à l'assemblée de considérer que la session extraordinaire est close et le président de l'assemblée annonce la clôture de cette session.

Sur plusieurs bancs, à droite, s'élevèrent les cris de « Algérie française, Algérie française ». La séance est aussitôt levée.

Constitutionnellement l'Assemblée nationale doit se réunir aujourd'hui en session ordinaire pour procéder à l'élection de son bureau.

M. Coty, président de la République, a refusé la démission présentée par M. Bourges-Maunoury.

### Electrocuté

FRUTIGEN, 1er octobre. — (Ag).

M. Hans Zurbuchen, monteur-électricien à la compagnie du chemin de fer Berne-Loetschberg-Simplon, domicilié à Kandersteg, qui était monté sur un pylône de la ligne, est entré en contact, pour une cause qu'on ne s'explique pas, avec la ligne en haute tension et a été électrocuté. Le malheureux était père de trois enfants dont le plus jeune n'a que 6 ans.

## Opérette... héroïque

Vivant cachée, la République de St-Marin devait connaître le bonheur. Cet Etat, miraculeusement préservé des troubles, provoquait une envieuse admiration. La légende, une légende dorée lui attribuait une origine quasi miraculeuse. Il aurait été fondé en l'an trois cents par un tailleur de pierres converti au christianisme. Des moines et des montagnards formèrent le noyau de cet Etat qui sut se garder intact au long des siècles en dépit des efforts de domination de ses puissants voisins.

Cette enclave, enfoncée dans une montagne au-dessus de l'Adriatique, coulait des jours paisibles et phénomènes entre les phénomènes ne déclara qu'une fois la guerre (1915 contre l'Allemagne) sans en payer le tribut habituel.

St-Marin possédait toutes les chances même celle de n'être pas cité en exemple. Sans complexe, il ignorait les débordements alcooliques auxquels se livrent les Suédois à qui une longue habitude du confort donne de la peine à vivre.

Or, depuis quelques jours, Saint-Marin est fiévreux. Des policiers montent la garde aux frontières et cherchent à harponner des agitateurs. La mobilisation générale a été décrétée et 165 hommes sont sur pied de guerre.

Que s'est-il donc passé pour que les gens de Saint-Marin s'accordent une opérette héroïque ?

Une vulgaire histoire d'élections compliquées d'un coup d'Etat sans effusion de sang tourmente la République du Titan qui, en 1945 et en 1955, s'était donnée un gouvernement de front populaire.

Cette formation était due à une alliance entre socialistes et communistes.

Le 18 septembre dernier, les 60 députés du Grand Conseil général devaient élire, comme chaque six mois, Deux Capitaines Régents assurant la charge de l'Exécutif.

Ici intervient l'arithmétique parlementaire. 23 démocrates-chrétiens et 2 sociaux-démocrates pour 35 députés de front populaire formaient jusqu'ici l'opposition.

### Le Pape rappelle les devoirs des journalistes catholiques

VIENNE, 1er octobre. — (Kipa). — Le Ve Congrès Mondial de la Presse Catholique s'est ouvert à Vienne par la lecture, faite par M. Dubois-Dumée, du Message Pontifical aux journalistes catholiques.

Le Pape souligne le devoir de vérité de la presse catholique, qui se doit de réagir contre toute tromperie de l'opinion. C'est ainsi qu'elle servira l'Eglise et le monde. Ce devoir

Mais 5 députés socialistes opposés à la politique communiste quittèrent la coalition gouvernementale et formèrent un groupe socialiste indépendant en cours de législation.

Ainsi partisans du Front populaire et opposants se trouvaient presque à égalité pour élire les deux nouveaux Régents. Cette situation se compliqua lorsque, à la veille des élections, un député communiste quitta son parti. L'opposition s'estima alors assez forte pour renverser la vapeur.

Les Capitaines Régents encore en place décidèrent de dissoudre le Parlement en prétextant la démission de plus de la moitié des membres du Conseil. Légalement ils en avaient le droit, car il avaient reçu 34 lettres de démission. L'affaire était entendue.

Mais l'ancienne majorité parlementaire évita l'effondrement grâce à un tour de passe-passe. En effet, les 34 lettres de démission émanaient du groupe socialiste et communiste qui avait rempli les lettres de démission en blanc remise par chaque député à la veille des élections et n'avait pas oté de ce nombre celles des six démissionnaires.

Une certaine effervescence se manifesta de ce fait, d'autant plus que le gouvernement pouvait passer outre en faisant élire, moyennant quelques formes, deux Capitaines Régents par 13 conseillers seulement.

Diverses solutions furent étudiées allant de l'épreuve de force à l'intervention de l'Etat italien.

Puis les passions s'apaisèrent et, pour l'instant, opposants et gouvernementaux attendent impatiemment le verdict populaire fixé au 3 novembre.

Mais les adversaires n'ont pas attendu que le peuple manifeste sa volonté. Lundi soir, ils ont formé un gouvernement d'opposition contre celui de la coalition socialo-communiste. Cette nuit des carabinieri montaient la garde à l'entrée des sept voies d'accès.

Telle est la brève histoire d'un coup d'Etat qui eut lieu en 1957 dans la République du Titan grosse de 60 kilomètres carrés.

Jacques Helle.

de vérité revêt une importance spéciale pour la Presse catholique, du fait qu'elle est au service de l'Eglise, le Corps Mystique du Christ. Se renseignant exactement les uns les autres, les journalistes catholiques auront à cœur de publier des nouvelles exactes et complètes ; ils transmettront aux fidèles le sens de la catholicité, ne négligeant aucun des multiples problèmes qui se posent, répondant à tous les besoins, dans une charité universelle.

Les générations montantes seront bénies dans la mesure où elles auront traité avec amour les générations qui les ont précédées.

Fondation « Pour la Vieillesse »

### Accident en gare de Lausanne

Quatre blessés

LAUSANNE, 1er octobre. — (Ag). — Lundi à 21 h. 40 en gare de Lausanne, un wagon postal qu'on manœuvrait pour le mettre sur une autre voie a été tamponné par une rame de wagons en manœuvre. Dans le wagon postal se trouvaient quatre employés de la poste, qui ont été violemment bousculés et tous blessés. Deux en particulier souffrent de très fortes contusions, dont un de douleurs à la colonne vertébrale. Ils sont tous à l'hôpital cantonal de Lausanne. Les dégâts matériels sont importants.

## Une petite question fort insidieuse met en cause les aviateurs de montagne

BERNE, 1er octobre. — (Ag). — Le Conseiller national Rubi, socialiste bernois, président de la Fédération suisse des guides de montagne, a déposé, en juin dernier, une question écrite se rapportant au transport au moyen de petits avions de skieurs et de touristes dans les stations de montagne. L'auteur suggérait en particulier, que les touristes non expérimentés, soient tenus de se faire accompagner d'un guide de montagne.

Le Conseil fédéral répond notamment que les dispositions légales actuelles s'appliquent à la circulation de toutes les catégories d'aéronefs et par conséquent, aussi à la circulation des petits avions. Les disposi-

tions en question fixent en particulier les conditions de création et d'exploitation d'aérodromes, les règles pour l'atterrissage et l'envol en dehors des terrains d'aviation ainsi que les hauteurs de vol minimum à respecter au-dessus des agglomérations et en dehors des celles-ci.

Depuis quelques années, Geiger et ses émules ont exécutés, à bord d'avions légers ou d'hélicoptères, un très grand nombre d'atterrissages sur des glaciers à l'effet de porter secours à des victimes d'accidents, de ravitailler des cabanes du club alpin et les chamoisiers et de transporter des touristes en haute montagne. L'Office fédéral de l'air suit attentivement ce développement, il veille à le maintenir dans le cadre des lois et règlements en vigueur et oblige les transporteurs aériens à prendre les mesures propres à assurer la sécurité des passagers. Cependant, il paraîtrait exagéré d'exiger que les touristes qui se rendent par aéronef en haute montagne se fassent accompagner par des guides. Dans la limite de ses possibilités, l'Office fédéral de l'air s'efforce de protéger les populations contre les dérangements causés par le bruit des aéronefs. D'autre part, la motion Stussi fournira aussi l'occasion de poursuivre la recherche de solutions aux problèmes que pose, d'une manière générale, la lutte déclenchée contre le bruit.

Nos lecteurs se souviennent que notre collaborateur V. Gillioz, sous le titre « La querelle de l'aviation légère en montagne » avait, dans le Nouvelliste du 25 septembre dévoilé les dessous de cette question... insidieuse.

● GRENOBLE. — Au cours de la nuit de samedi à dimanche, une bombe de fabrication rudimentaire a éclaté contre la porte de l'évêché de Grenoble. Une trentaine de vitres ont volé en éclats sous l'effet de la déflagration.

● MONFALCONE. — Le plus grand navire de commerce italien, le « Maria Costa » de 19 200 tonnes, a été lancé aux chantiers de Monfalcone. Il a 170 m. de longueur et une largeur maximum de 21,5 m. Sa vitesse de croisière est de 17 nœuds.

## Le "premier citoyen du monde" vole un jupon et autres brimborions

PARIS, 1er octobre. (AFP). — Surpris samedi dernier par un surveillant, à l'heure du déjeuner, dans un grand magasin de la rive droite où il venait de voler un jupon et diverses pièces de lingerie qu'il dissimulait sous sa veste, un homme était emmené au commissariat de police de la rue Taibout par un gardien de la paix alerté.

Au poste, il présente des papiers au nom de Gary Davis, né en 1921 aux Etats-Unis. Or, ce nom et cette date de naissance correspondait aux 2 du « premier citoyen du monde » dit Garis Davis. Mais l'homme avait également dans son portefeuille une autre pièce d'identité où il s'appelait Gareth Daires, ou Petruc Gewart.

Le séjour au « violon » se prolongeant, Gary Davis, ou Gareth Daires alias Petrus Gewart, demanda à manger. On lui apporta aussitôt un sandwich, puis un peu plus tard un demi de bière et, au moment où les policiers qui, conformément au règlement, devaient le surveiller, car les détenus n'ont pas le droit de manipuler de la vaisselle, le délinquant les bouscula, ouvrit la porte et se précipita à grandes enjambées dans l'escalier, puis disparut au dehors.

Sa sœur, Genia Davis, s'est présentée lundi après-midi au commissariat où a été emmené le jeune homme après son larcin et d'où il s'est évadé en abandonnant ses papiers. La jeune fille ayant réclamé ceux-ci, elle a été priée de dire à son frère de venir rendre compte de son acte. Gary Davis s'est présenté peu après au commissariat.

Il a été écroué lundi soir à Paris pour vol. Le montant du larcin est de 15,000 francs environ.

Il a été emmené par un car de police au dépôt sous l'accusation de vol à l'étalage.

## Les soucis de la Fédération romande des vignerons

Les délégués de la Fédération romande des vignerons se sont réunis en assemblée générale, hier lundi 30 septembre à Lausanne.

La salle des 22 Cantons se révélait trop petite lorsque M. Revaclier, conseiller national de Genève, président de la Fédération, ouvrit la séance en saluant les personnalités présentes parmi lesquelles nous avons reconnu entre autres, MM. Oulevay, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, Ruedi, président de la Commission fédérale de l'économie viti-vinicole, Hohli, chef de la section de la viticulture, représentant la division fédérale de l'agriculture, Juri, directeur adjoint du Groupement des paysans, Benvegnin, directeur adjoint à la station fédérale des essais agricoles à Lausanne.

M. Revaclier ayant dû s'absenter, ce fut M. Michaud, vice-président, qui dirigea ensuite les débats. Les congressistes, après avoir liquidé rapidement la partie administrative, et avoir écouté un fort intéressant rapport de M. Arnold, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

### Résolution

- A la suite du gel de 1957 aggravant les effets de celui de 1956, la viticulture a essuyé des pertes pour plusieurs dizaines de millions de francs. La situation de très nombreux viticulteurs se trouve sérieusement compromise. Ce sont les raisons pour lesquelles la Fédération romande des vignerons adresse un pressant appel au Conseil fédéral pour qu'il accorde une aide substantielle à notre viticulture, afin d'en atténuer les pertes.
  - L'avant-projet d'arrêté fédéral instituant des mesures temporaires en faveur de la viticulture a été examiné par l'Assemblée. La Fédération romande des vignerons en approuve le principe d'adaptation du vignoble aux conditions actuelles. Elle mettra tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Par contre, elle s'oppose énergiquement à toute limitation de la plantation et de la reconstitution du vignoble allant au delà des dispositions de la loi sur l'agriculture.
  - La viticulture suisse a montré beaucoup de compréhension pour les besoins des consommateurs en admettant des importations supplémentaires de vins rouges, blancs et de jus de raisins. Elle attend de ces milieux, ainsi que des autorités responsables, une compréhension égale pour la défense de ses intérêts, quand les circonstances l'exigeront.
  - L'Assemblée a pris connaissance de l'état des négociations relatives à la conclusion d'un accord de stabilisation. Elle exprime sa conviction que la stabilisation des prix est nécessaire, et fait confiance au Comité pour établir, en accord avec tous les partenaires intéressés et avec les autorités fédérales, la rédaction définitive d'un texte donnant les garanties voulues pour les années prochaines.
- La Fédération romande des vignerons fait appel à la discipline et à la compréhension aussi bien des acheteurs que des vendeurs pour qu'ils observent strictement les engagements qui seront pris par leurs organisations.